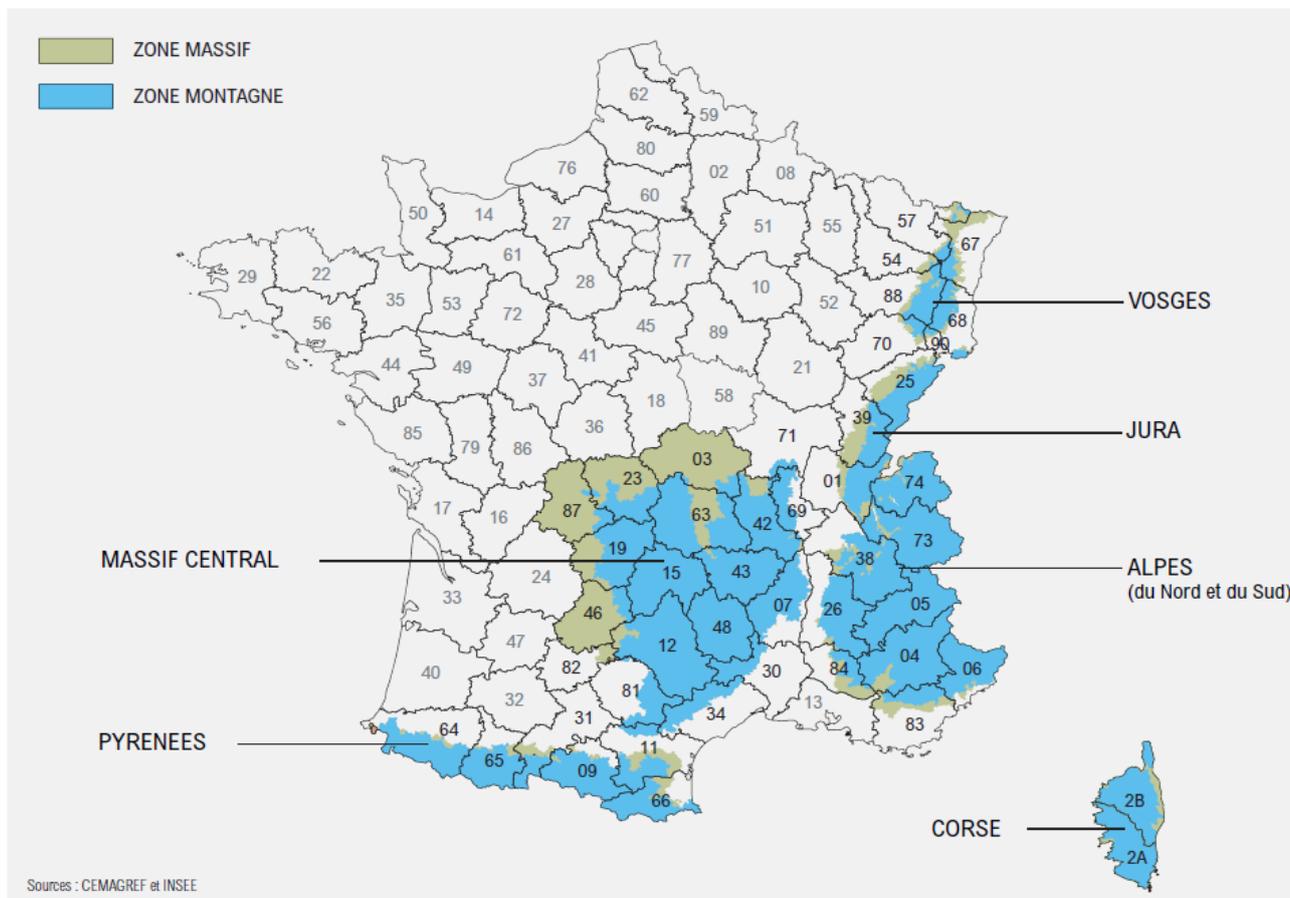


Les massifs français et la zone montagne



Massif	Nombre de communes	Population (1999)	Superficie (km ²)	Part du territoire métropolitain
Alpes	1 510	1 388 746	35 709	6,6%
du Nord du Sud	972 / 538	1 052 287 / 336 459	17 956 / 17 753	3,3% / 3,3%
Pyrenées	939	337 118	15 352	2,8%
Vosges	285	334 702	4 197	0,8%
Jura	538	322 256	6 553	1,2%
Massif central	2 534	1 937 789	54 341	10,0%
Corse	331	121 033	8 013	1,5%
Total	6 137	4 441 644	124 166	22,8%

Sources : CEMAGREF et INSEE

Définition de la zone montagne

La zone de montagne est l'ensemble des communes françaises classées par application du décret 77-566 du 3 juin 1977. Les critères pris en compte sont déterminés par l'arrêté du 28 avril 1976, le territoire devant correspondre aux caractéristiques suivantes : altitude supérieure à 700 m (600 m pour le massif des Vosges), pente moyenne supérieure à 20%, ou combinaison des deux facteurs.

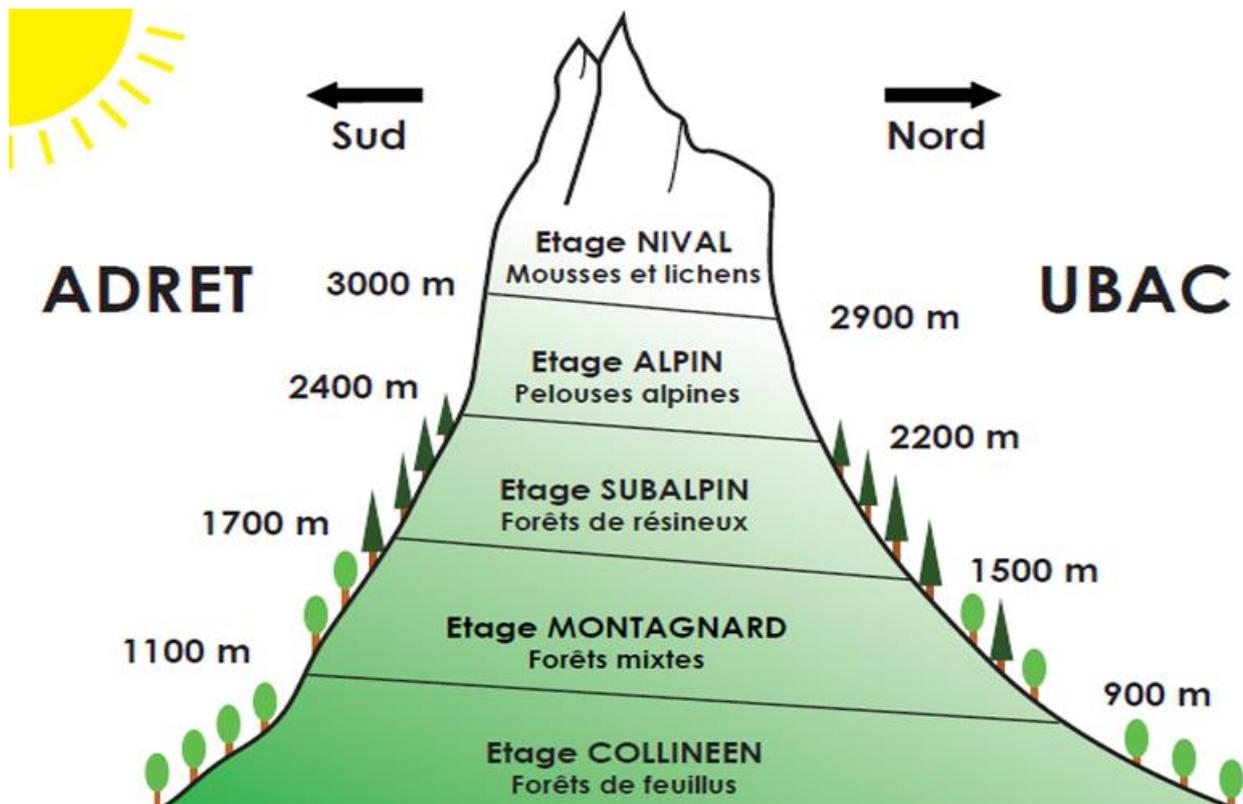
Définition des massifs

Par massif, il faut entendre, ainsi que le définit l'article 5 de la loi du 9 janvier 1985, chaque zone de montagne et les zones qui lui sont immédiatement contiguës et qui forment avec elle une même entité géographique, économique et sociale. Ces massifs, au nombre de 6, sont territorialement délimités par le décret du 14 janvier 2004.

1. Milieu spécifique et vocabulaire de description

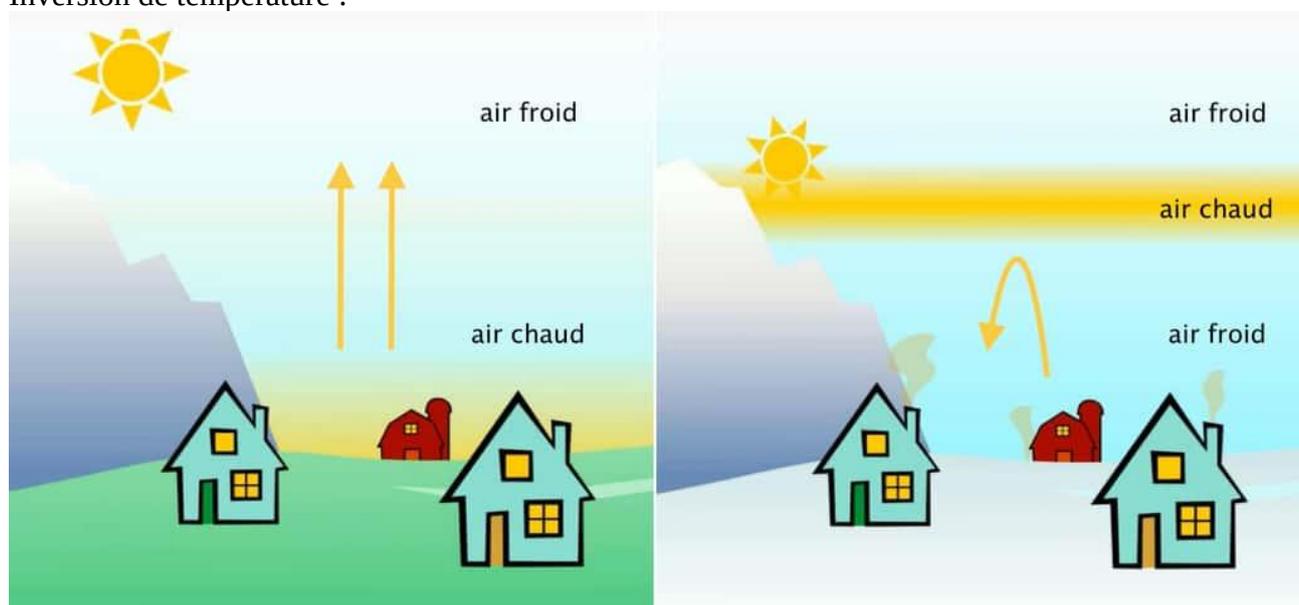
- Climat et végétation

Adret/Ubac - Etagement



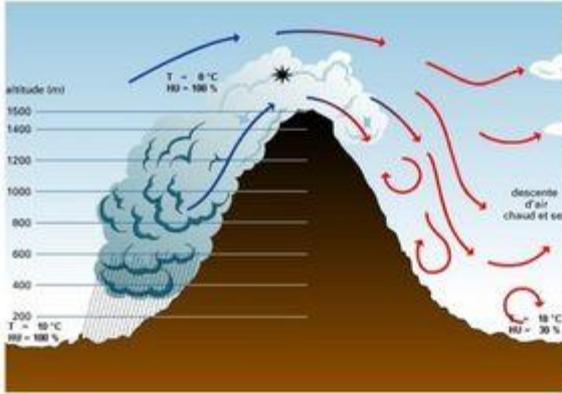
Microclimats et phénomènes météo spécifiques :

Inversion de température :



L'Effet de Föhn au passage d'un relief

C'est un vent froid et humide qui devient chaud et sec au passage d'un relief



En amont, l'air est soulevé, se refroidit, se condense. Un nuage se crée.

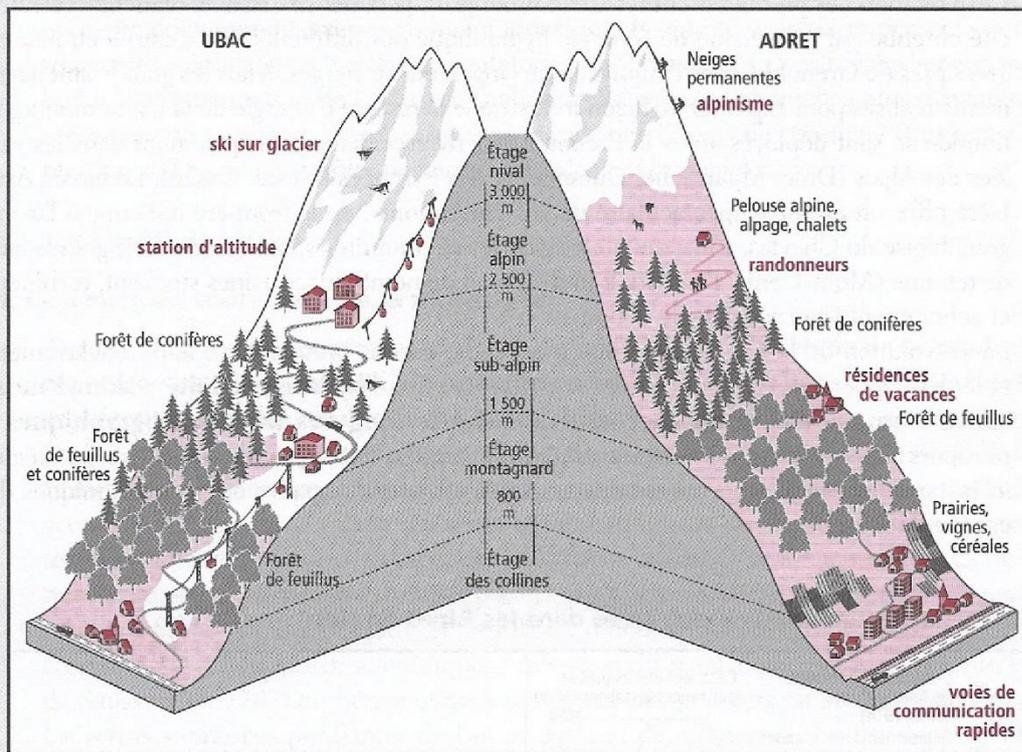
Il pleut sur le versant au vent, la quantité d'eau dans le nuage diminue, de la chaleur se libère.

De l'autre côté de la montagne (sous le vent), l'air redescend, plus sec (les gouttelettes d'eau s'évaporent et le nuage disparaît). On assiste également à un réchauffement notable.

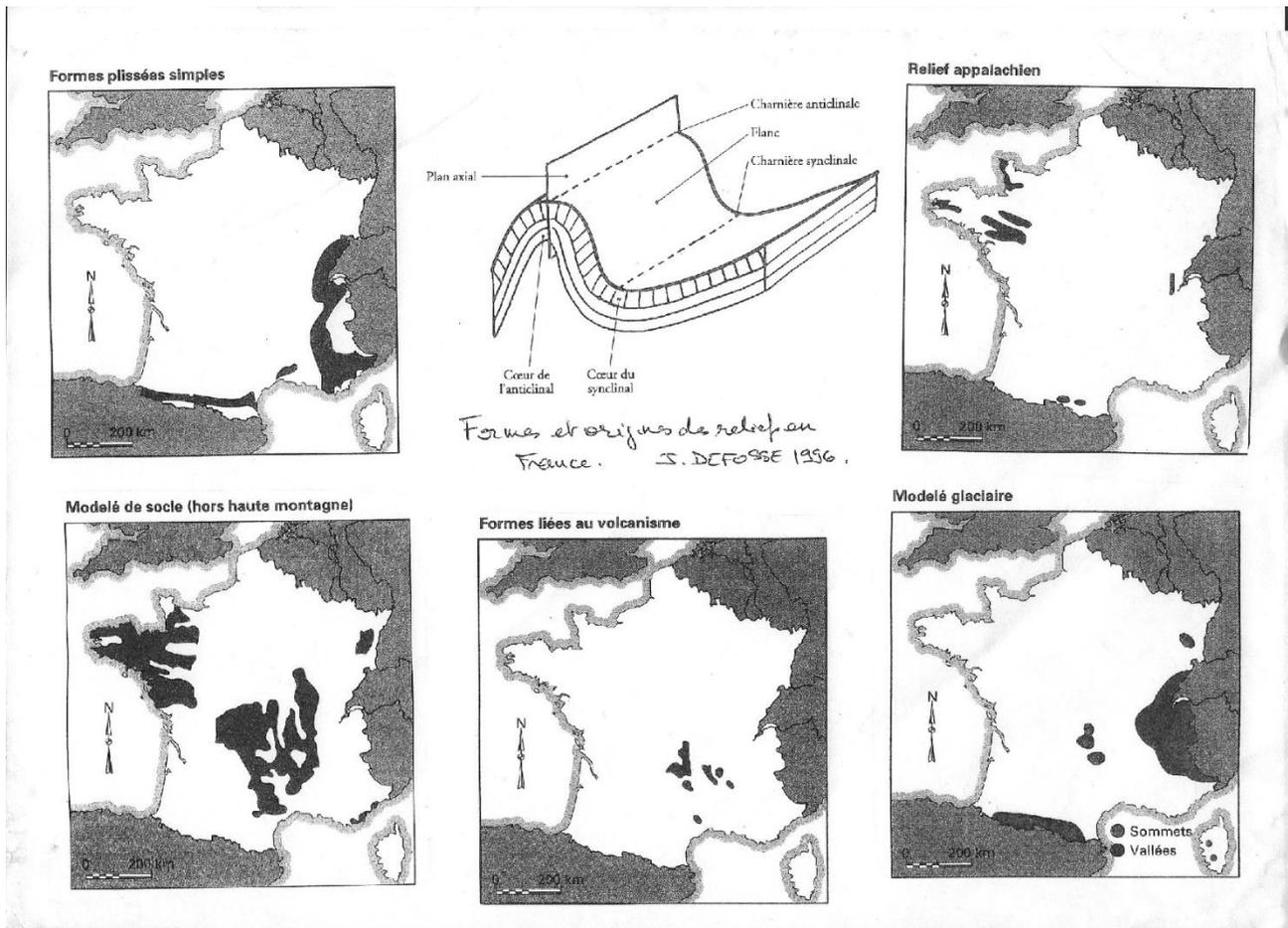
Cet effet de Föhn est observé au pied des Pyrénées (par vent de sud à sud-ouest), sur l'Alsace (par vent d'ouest à sud-ouest) ou encore sur la côte méditerranéenne (par vent de nord à nord-ouest).

© Alain Morel

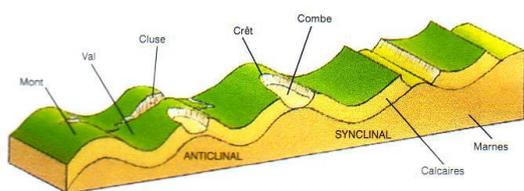
■ L'étagement



- Formes topographiques à repérer



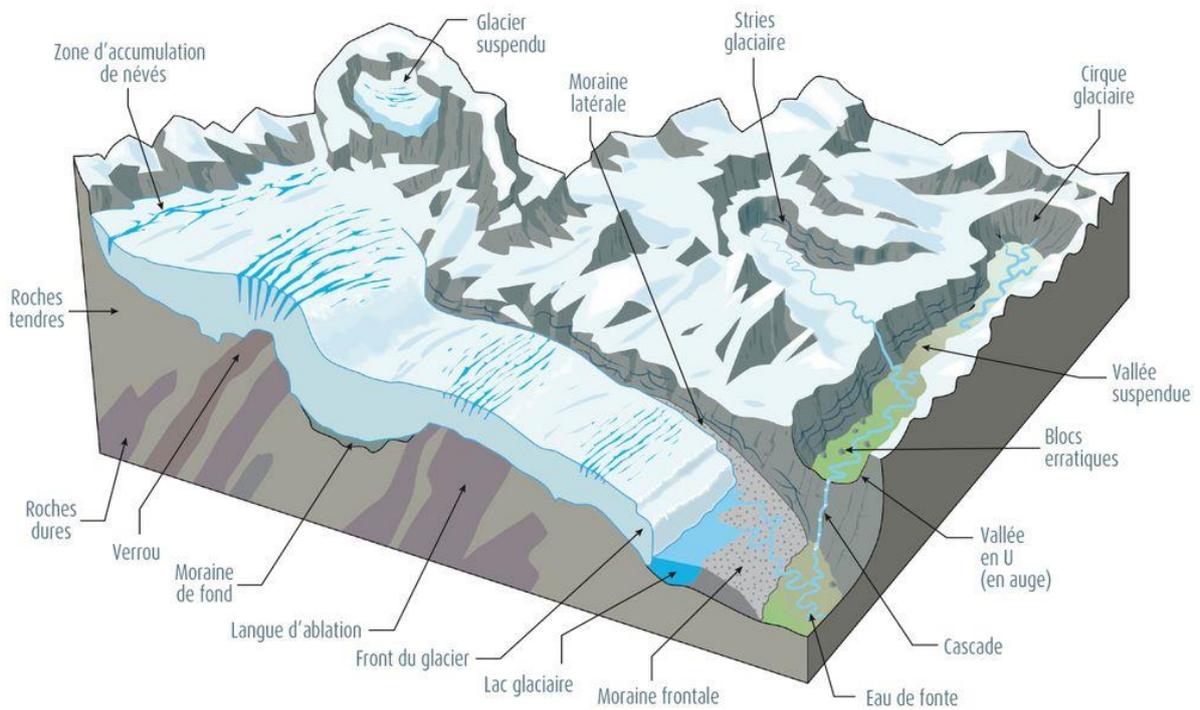
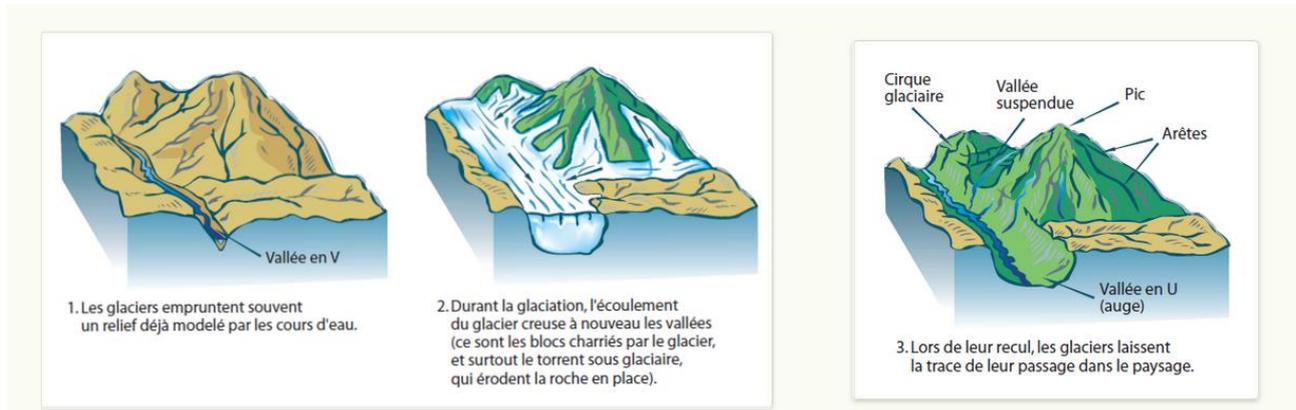
Formes plissées simples :



Géomorphologie jurassienne

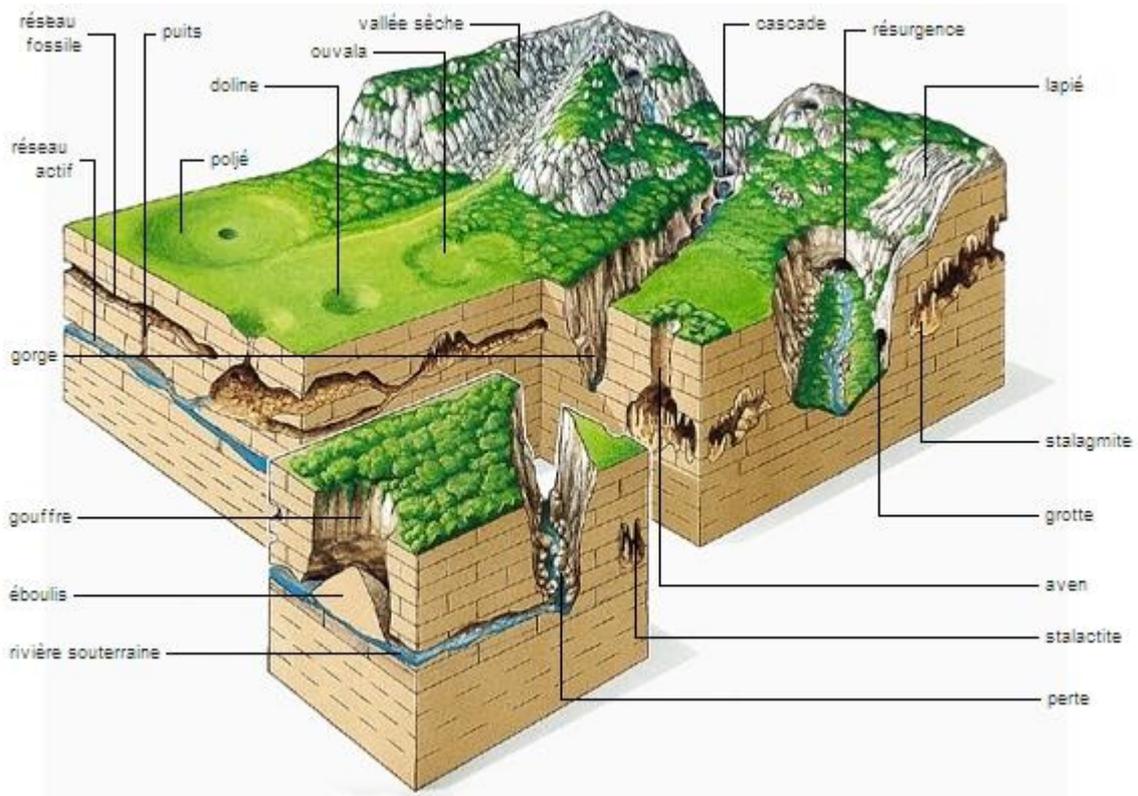
1. Mont : relief correspondant à une voûte calcaire d'anticlinal
2. Val : vallée correspondant à un synclinal
3. Combe : dépression établie dans des marnes, au cœur d'un anticlinal par suite de l'érosion de la voûte calcaire
4. Crêt : tranche de couche calcaire dure d'un flanc anticlinal, surplombant une combe
5. Cluse : gorge entaillée transversalement dans un mont, souvent occupée par un cours d'eau

Formes glaciaires :



© Belin Éducation/Humensis, 2020 Manuel SVT Terminale spécialité
 © Thomas HAESSIG
 TESSIG

Reliefs karstiques:



**Régions très karstiques
(calcaires compacts ou
dolomie dominants)**



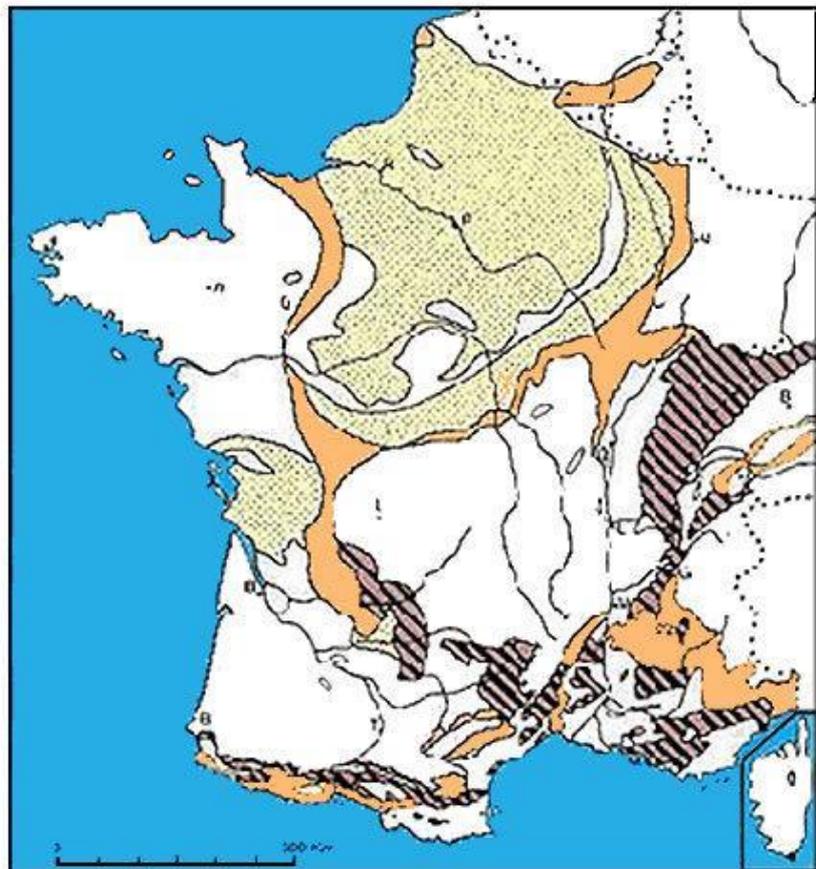
**Régions moyennement
karstiques (calcaires peu
épais ou alternant avec
des marnes)**



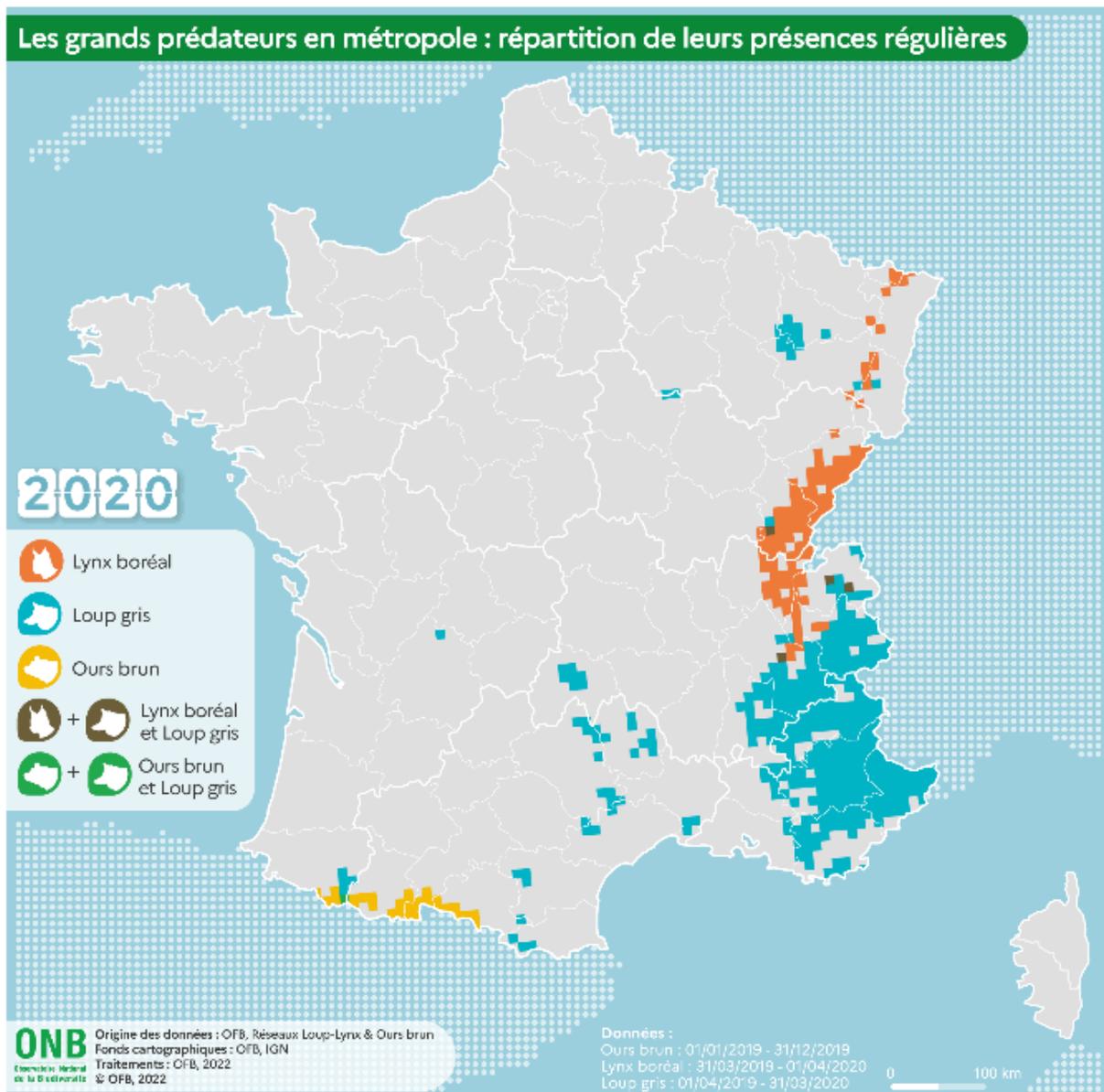
**Régions peu karstiques
(craie, calcaires impurs ou
très peu épais)**



**Régions non ou
très peu karstiques**



Faune spécifique :



2. Les activités agricoles

→ L'élevage extensif orienté qualité

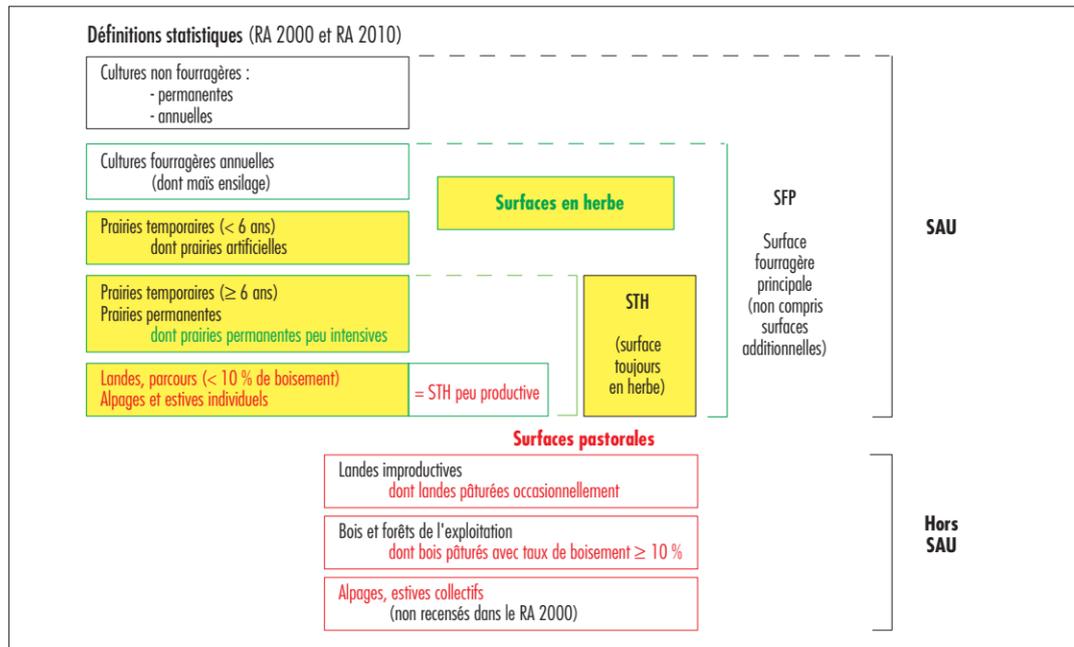
Définition du caractère extensif et mesure du pastoralisme :

agricole du 1.11.2009 au 31.10.2010 pour le RA 2010).

NB : il existe des ruptures de série sur quelques cultures, d'un RA à l'autre, dont il faut tenir compte si on analyse certaines évolutions. Ainsi les surfaces de racines d'endives sont comptabilisées dans « Légumes secs ou frais, fraises

La figure 1 précise ainsi la décomposition de la Superficie Agricole Utilisée (SAU), de la Superficie Fourragère Principale (SFP) et de la Superficie Toujours en Herbe (STH) dans les RA 2000 et 2010³, ainsi que les notions de « surfaces en herbe » et de surfaces pastorales.

Figure 1
SAU, SFP, STH, « surfaces en herbe » (colorées en jaune) et surfaces pastorales (en rouge) dans les recensements agricoles (RA) 2000 et 2010



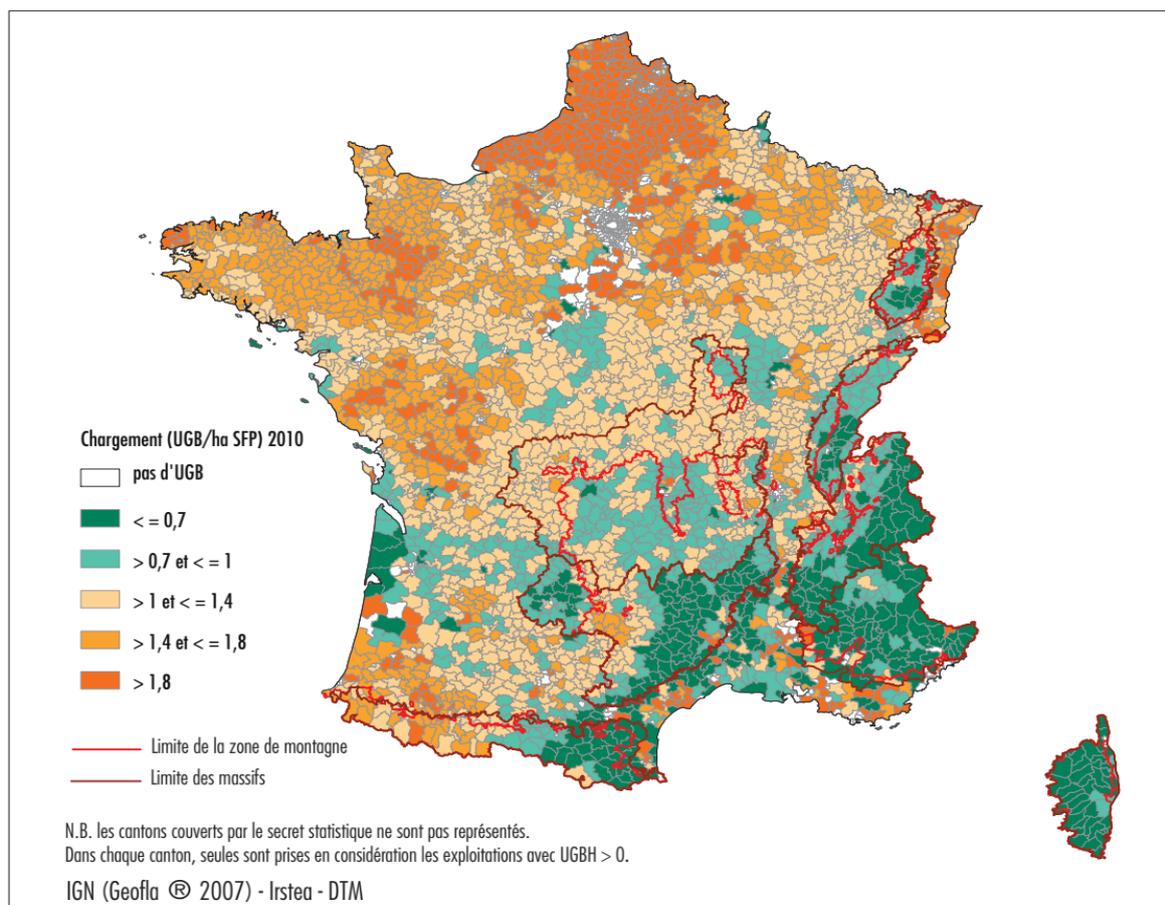
Source : MAAF - SSP

2. Cela peut poser problème, notamment dans le cas d'exploitations transhumantes de plaine qui vont estiver en alpage : si cet alpage est géré à titre individuel, sa superficie sera intégrée dans la SAU de l'exploitant et rattachée à la commune du siège de l'exploitation (donc hors montagne).
 3. Dans le RA 1988, seules les landes non pacagées sont exclues de la STH. Si elles sont pacagées et si la végétation

ligneuse ou semi-ligneuse ne dépasse pas le taux de 25 % de la superficie, ces landes sont incluses dans la STH peu productive. Dans les RA 2000 et 2010, ce taux a été ramené à 10 % (au-delà, classement hors SAU dans les bois et forêts de l'exploitation et, si le pacage est occasionnel et pas régulier, les surfaces ne sont pas incluses dans la STH mais dans les landes improductives...).

Carte 8

Chargement des surfaces fourragères (en UGB Herbivores/ha SFP hors pacages collectifs) par canton en 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Tableau 40

Évolution du chargement moyen des exploitations d'élevage (en UGB/ha SFP hors surfaces collectives) entre 1988 et 2010 par zones

UGB/ha SFP pour exploitations ayant UGB > 0	1988	2000	2010	1988-2000	Évolution (%) 2000-2010	1988-2010
France métropolitaine	1,21	1,24	1,22	+ 2,8	- 1,9	+ 0,8
Montagne	0,87	0,87	0,87	+ 0,5	- 0,4	+ 0,1
dont haute montagne	0,76	0,68	0,67	- 11,0	- 0,6	- 11,5
France hors montagne	1,32	1,39	1,36	+ 5,3	- 2,1	+ 3,0

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

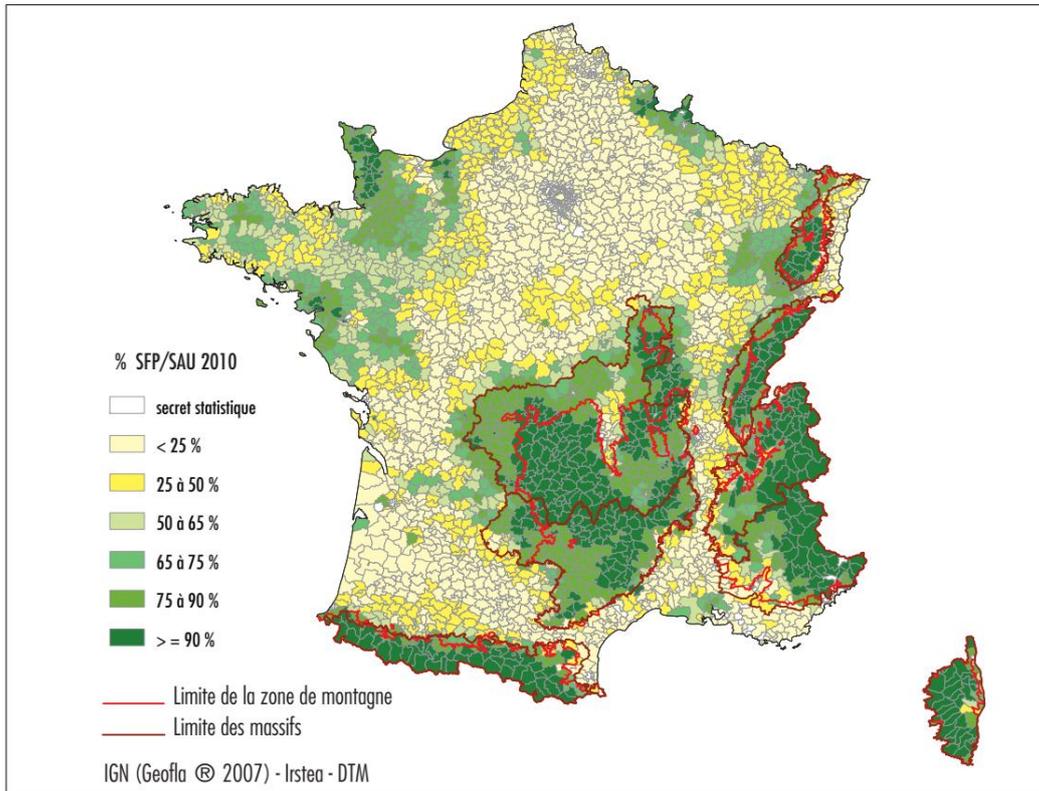
Le paradoxe de la haute montagne par rapport à la montagne : davantage d'exploitations d'élevage peu intensives, mais aussi davantage d'exploitations parmi les plus intensives

En plaine, 43 % des exploitations d'élevage ont un système intensif (chargement $\geq 1,4$) et elles élèvent plus de la moitié du cheptel (57 % des UGB) sur 50 % de la SFP et seulement 30 %

de la STH (car elles privilégient les fourrages cultivés) (graphique 62). Près d'un quart des exploitations d'élevage ont même des systèmes particulièrement intensifs (chargement $\geq 1,8$) et élèvent près du tiers du cheptel de plaine. Il subsiste encore un tiers des exploitations avec des systèmes peu intensifs (chargement inférieur à 1) mais elles ne représentent plus que 14 % du cheptel...

Carte 4

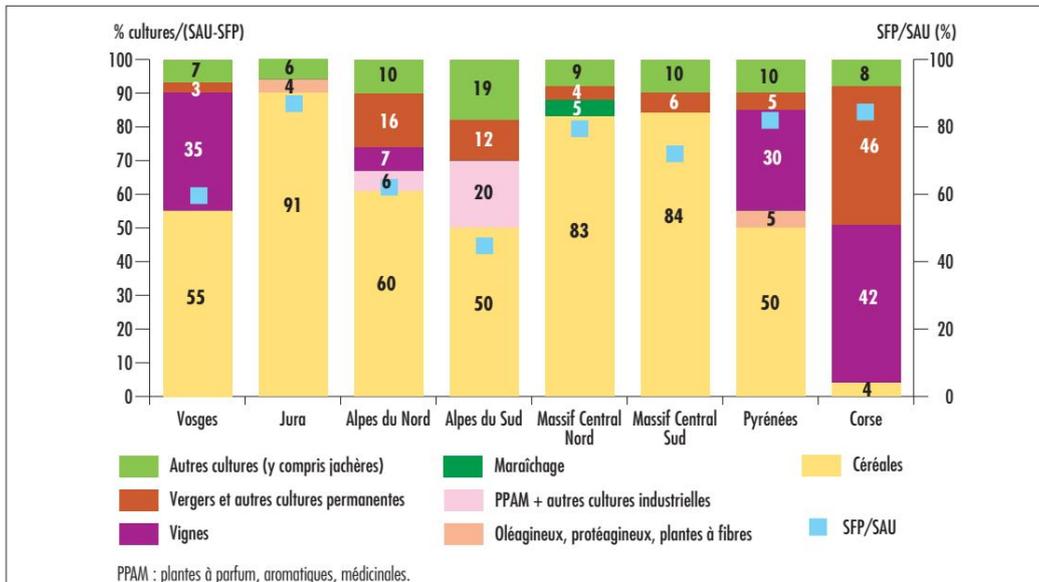
Importance des surfaces fourragères (SFP) dans la SAU des cantons en 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Graphique 47

Répartition des différentes cultures non fourragères (en % de la SAU diminuée de la SFP) et ratio SFP/SAU en 2010 dans les différents massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les types d'animaux élevés :

Brebis lait et viande (nourrices) dans les montagnes sèches :

4.3.1 Les brebis-mères

Près de la moitié du cheptel de brebis se trouve en montagne

La carte 14 indique la localisation des brebis en France en 2010 en distinguant les brebis nourrices (= allaitantes) des brebis laitières. En montagne, les brebis nourrices sont localisées surtout dans les Alpes du Sud, les Pyrénées et, dans le Massif Central, en bordure de la montagne : dans le Lot (causses du Quercy), la zone charolaise (Allier) et limousine, tandis que les brebis laitières sont essentiellement localisées en Aveyron et Lozère (cf. bassin de Roquefort), Pays Basque et Béarn, Corse.

L'effectif de brebis en 2010 est de 2 700 000 brebis en montagne, élevées dans 55 000

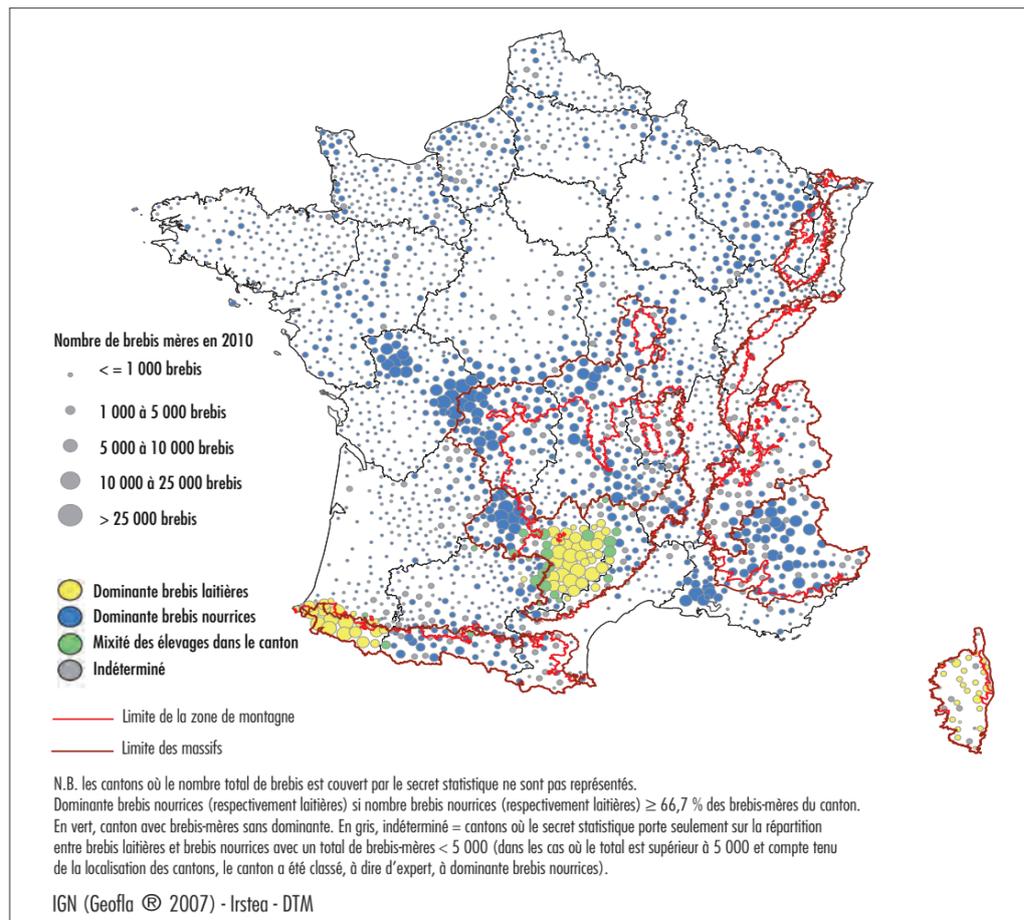
exploitations. Avec près du tiers (32 %) des exploitations françaises ayant des brebis et près de la moitié (49 %) du cheptel de brebis en 2010, le poids de la zone de montagne est donc très important.

Un cheptel de brebis en expansion de 1970 à 1980 qui se maintient ensuite en montagne jusqu'en 2000 alors qu'il périclète en plaine

Ce poids s'est d'ailleurs nettement renforcé depuis 1979 (respectivement 23 % des exploitations et 36 % pour les brebis). Le tableau 49 et le graphique 77 montrent que les cheptels de brebis de montagne et de plaine suivaient une forte progression (de l'ordre de + 3 % par an) de 1970 à 1979 mais que cette progression a été stoppée radicalement en plaine en 1979

Carte 14

Répartition du cheptel de brebis par canton en 2010

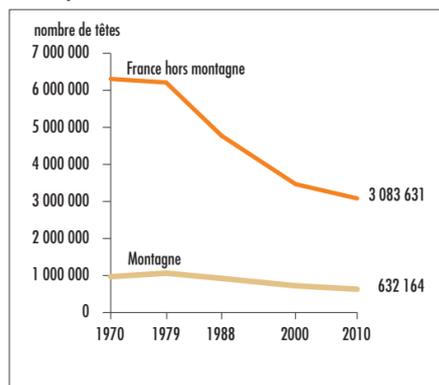


Source : Agreste Recensements agricoles

Bovins lait (fromage) et viande :

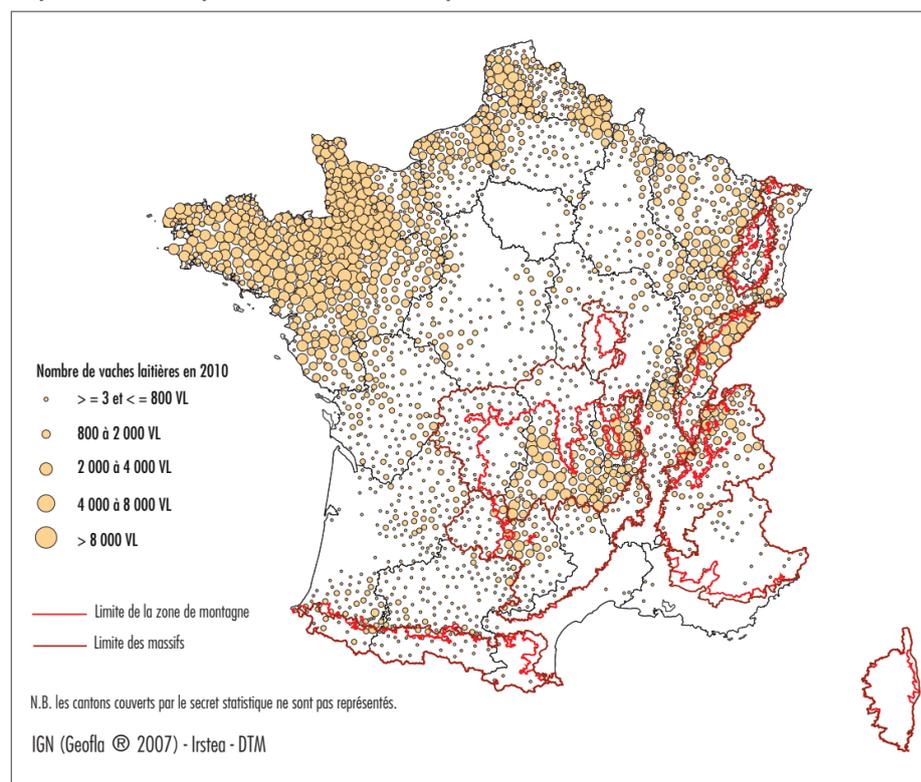
66 montrent ainsi que le cheptel VL suivait une progression en montagne de 1970 à 1979 alors qu'il stagnait en plaine (France hors montagne) mais que cette progression a été stoppée radicalement dans la période censitaire suivante (1979-1988) marquée par l'instauration des quotas laitiers à partir de la campagne laitière 1984/85 et les mesures d'accompagnement d'incitation à la cessation d'activité laitière. Cette réduction du cheptel laitier s'est cependant accomplie à un rythme moindre qu'en plaine jusqu'en 2000, ce qui peut être mis en relation avec les modalités spécifiques d'application de la politique des quotas laitiers en faveur de l'agriculture de montagne (Dervillé *et al.*, 2012).

Graphique 66
Évolution du cheptel de vaches laitières (en nombre de têtes) en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Carte 10
Répartition du cheptel de vaches laitières par canton en 2010



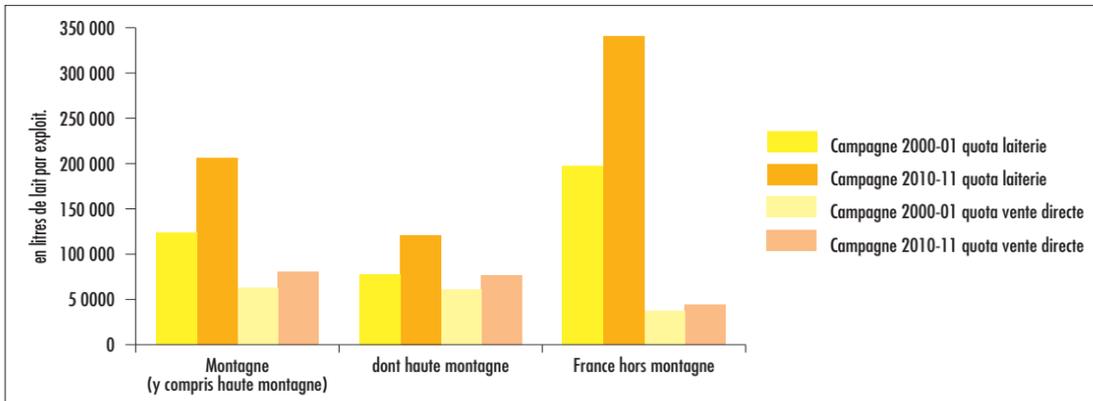
Source : Agreste Recensement agricole 2010

(très proche en haute montagne : 76 000 litres) pour 44 000 litres seulement en plaine. L'écart s'accroît, cette fois, en faveur de la montagne

(passant de + 25 000 litres en 2000/01 à + 36 000 litres en 2010/11).

Graphique 71

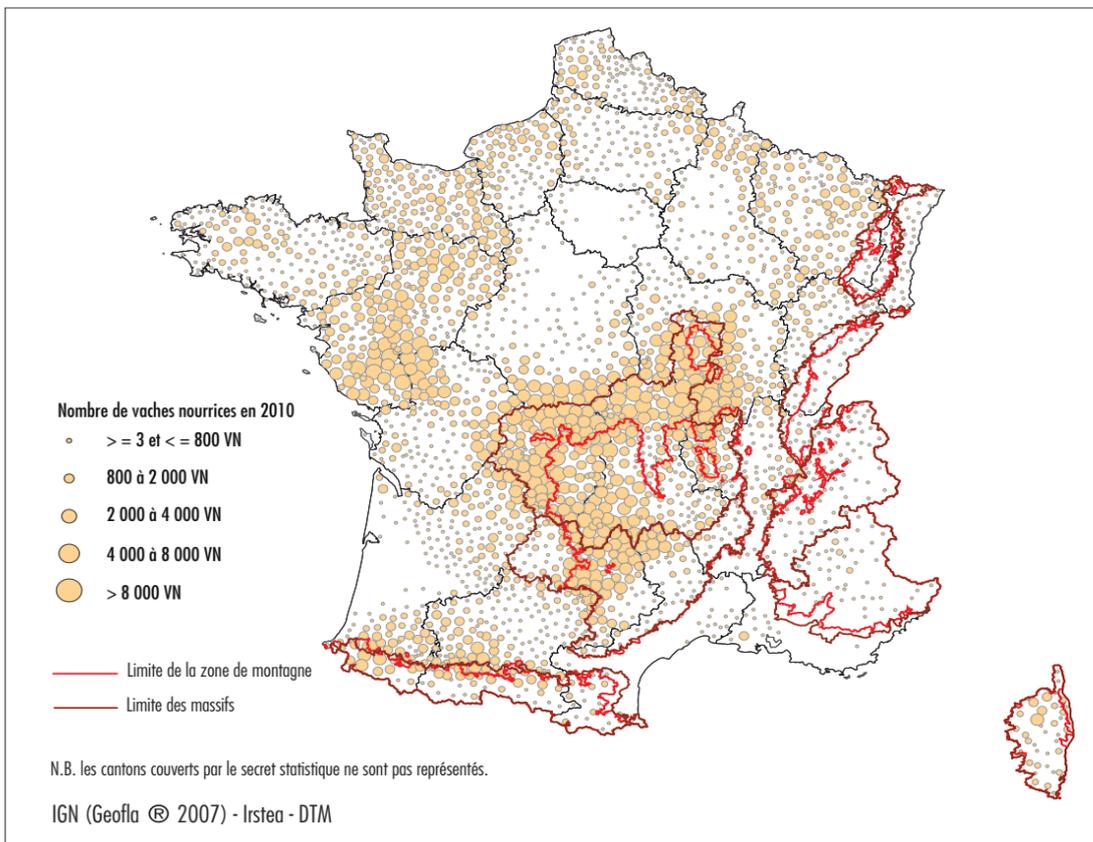
Références laitières (laiterie et vente directe) attribuées par producteur en montagne et en plaine pour les campagnes laitières 2000-2001 et 2010-2011



Sources : FranceAgriMer, traitements SSP/Irstea UR DTM

Carte 12

Répartition du cheptel de vaches nourrices par canton en 2010



Source : Agreste Recensements agricoles

Le Bassin charolais conserve des pratiques d'élevage extensif

	Bassin charolais		France
	1988	2000	2000
Exploitations	26 607	18 277	393 276
dont :			
Exploit. avec vaches nourrices (%)	87,0	85,2	31,5
Exploit. bovins viande (%)	52,0	61,1	10,9
Exploit. bovins lait (%)	3,9	2,8	17,9
Exploit. bovins lait-viande (%)	5,2	2,5	3,0
Exploit. ovins, caprins et autres herbivores (%)	13,3	9,0	5,7
Exploit. polyélevage à orientation herbivores (%)	4,7	1,9	2,2
Exploit. grandes cultures et herbivores (%)	12,3	11,1	9,6
Vaches nourrices	739 019	857 161	4 008 185
Vaches charolaises	640 751	716 235	1 754 759
SAU/exploitation (ha)	67	99	65
SFP/SAU (%)	79,9	77,7	46,0
STH/SAU (%)	64,9	56,9	28,3
Taux de chargement (UGB herbivores par ha de SFP)	1,1	1,1	1,3

SAU : surface agricole utilisée.

STH : superficie toujours en herbe.

SFP : superficie fourragère principale (fourrages et STH).

Champ : exploitations professionnelles.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles

Document 3 : Les profils des exploitations agricoles dans le Charolais, Source : AGRESTE, 2003, http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/15_fevrier_2013

→ Des productions de qualité :

Les signes officiels de la qualité et de l'origine

Une garantie officielle pour les consommateurs

1/4 Une exploitation agricole sur quatre est engagée dans un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine.



Garantie de l'origine



Garantie de la qualité supérieure



Garantie d'une recette traditionnelle



Garantie du respect de l'environnement et du bien-être animal

SOURCE : INAO, mars 2023.



Une démarche collective et volontaire de la part des producteurs



Le maintien d'un tissu économique en milieu rural, notamment en montagne



Des conditions de production strictes validées par l'État



Des contrôles réguliers réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État

Ces signes concernent plus de 1100 produits en France, ce qui représente :



368

AOP/AOC VINS, SPIRITUEUX, CIDRES



74

IGP VINS



51

AOP LAITIÈRES



101

AOP AGRO-ALIMENTAIRES



146

IGP AGRO-ALIMENTAIRES



436

LABELS ROUGE

... et 2 spécialités traditionnelles garanties



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, accompagne les producteurs et gère les signes d'identification de l'origine et de la qualité pour les produits fabriqués en France.

Garantie de l'origine

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique. La production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée et selon un savoir-faire reconnu. La reconnaissance d'une AOC est entérinée par un décret qui porte homologation du cahier des charges de l'appellation.



L'Appellation d'origine protégée (AOP) constitue l'équivalent européen de l'AOC. Afin de clarifier l'offre au consommateur, depuis le 1er janvier 2012, les produits concernés ne doivent porter que la mention AOP, seuls les vins sont autorisés à porter l'appellation française AOC.



L'Indication géographique protégée (IGP) établit un lien géographique entre un produit et une région moins fort que pour l'AOP. C'est un label européen concernant un produit dont les spécificités sont liées à un lieu géographique mais le lien avec le terroir peut se limiter à la production ou à la transformation.



Garantie de la qualité supérieure

Le Label rouge est un label français correspondant aux produits dont les conditions de production ou de fabrication sont d'un niveau de qualité supérieure à celles d'autres produits similaires.



Garantie d'une recette traditionnelle

La Spécialité traditionnelle garantie (STG) est issue de la réglementation européenne : elle protège les recettes traditionnelles (moules de bouchot, fromage de mozzarella, jambon serrano, pizza napoletana, bière vieille gueuze ou faro...).



Garantie du respect de l'environnement

L'Agriculture biologique garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal, les règles encadrant ce mode de production étant identiques au niveau européen (les produits importés restent soumis aux mêmes exigences).



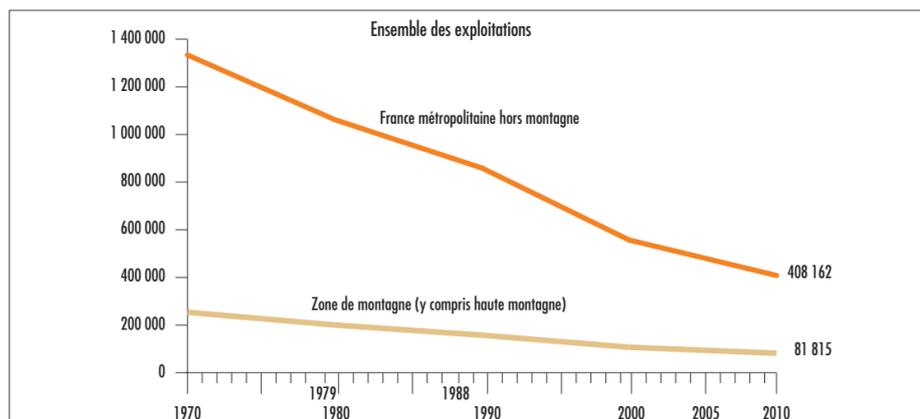


Les AOP fromages de France

➔ Les enjeux et défis des activités agricoles de montagne :

Une agriculture qui résiste :

Graphique 2
Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

La majorité des exploitations de montagne sont situées dans le Massif Central, tandis que les Alpes du Nord perdent du terrain

Le Massif Central est prédominant : en 2010, plus de la moitié (56 %) des exploitations de montagne sont situées dans le Massif Central (34 % dans le Massif Central Nord et 21,5 % dans la partie sud). Puis viennent les Alpes (18 %) et les Pyrénées (12 %), tandis que les massifs du Jura et des Vosges ont un poids

équivalent (4 % chacun) et que la Corse atteint près de 3 % (graphique 4). On note que 3,5 % des exploitations de montagne ne sont rattachées à aucun massif.

Le graphique 4 montre une grande stabilité dans l'équilibre relatif interne des différents massifs entre 1970 et 2010. On note un léger effritement des Vosges et, surtout, des Alpes du Nord qui profite au Massif Central (Nord et

Tableau 6
Taux moyen annuel d'évolution du nombre d'exploitations entre 1970 et 2010 par zones et par massifs

Ensemble des exploitations	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	%						
France métropolitaine	-2,5	-2,4	-3,5	-3,0	-2,4	-3,3	-2,9
Zone de montagne	-2,6	-2,6	-3,2	-2,6	-2,6	-2,9	-2,8
(y compris haute montagne)							
dont zone de haute montagne	-2,8	-3,2	-3,5	-2,8	-3,0	-3,2	-3,1
France métropolitaine hors montagne	-2,5	-2,3	-3,5	-3,1	-2,4	-3,3	-2,9
Vosges	-3,8	-3,2	-3,5	-2,2	-3,5	-2,9	-3,2
Jura	-2,3	-2,3	-3,6	-2,8	-2,3	-3,2	-2,8
Alpes	-2,6	-2,8	-3,4	-3,4	-2,7	-3,4	-3,1
Alpes du Nord	-2,8	-3,1	-3,4	-4,0	-2,9	-3,6	-3,3
Alpes du Sud	-2,3	-2,2	-3,4	-2,4	-2,3	-2,9	-2,6
Massif Central	-2,6	-2,5	-3,2	-2,4	-2,6	-2,9	-2,7
Massif Central Nord	-2,5	-2,6	-3,2	-2,5	-2,6	-2,9	-2,7
Massif Central Sud	-2,7	-2,4	-3,3	-2,3	-2,5	-2,9	-2,7
Pyrénées	-2,4	-2,6	-2,8	-2,3	-2,5	-2,6	-2,6
Corse	-2,7	-3,4	-2,7	-2,6	-3,1	-2,6	-2,8

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Grâce à l'orientation « qualité » (cf plus haut) et aux aides spécifiques liées à la loi Montagne et à la PAC

méditerranéens), la présence de pentes supérieures à 20 % sur au moins 80 % du territoire d'une commune - ou sur une combinaison de ces deux critères (handicap pente-altitude). Les classements en zone de montagne sont définis par arrêtés ministériels.

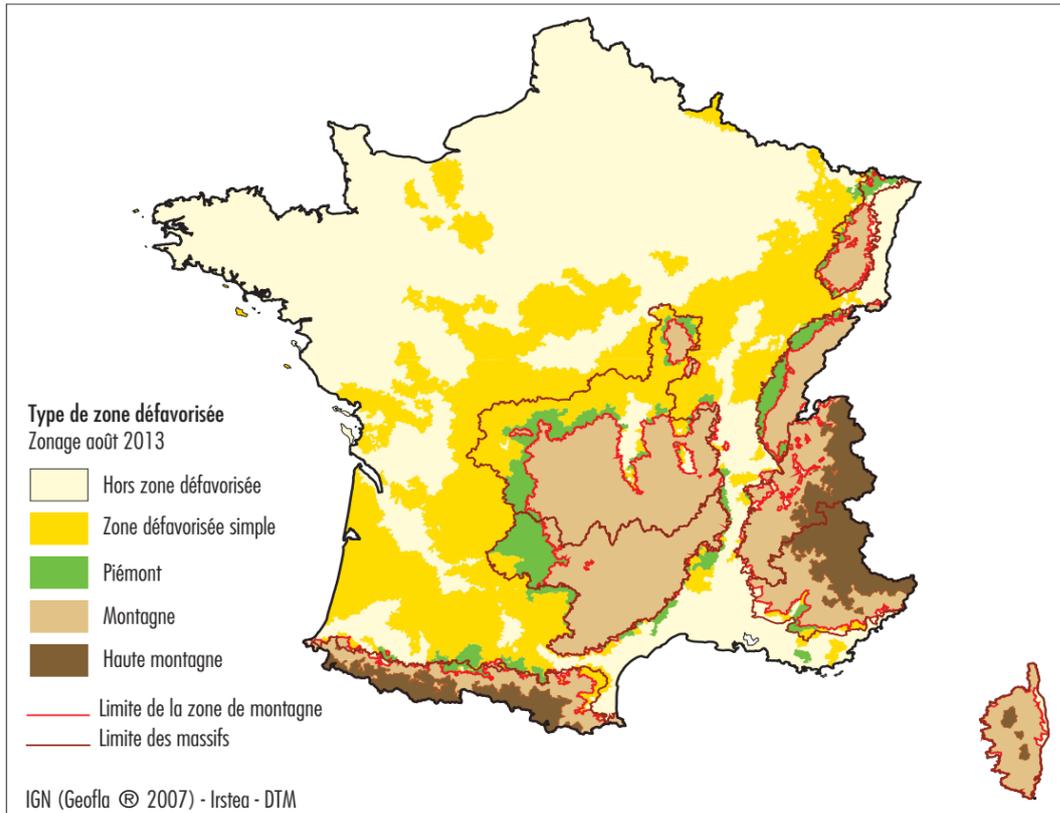
2.1.3 Les différents massifs

Les six massifs ont été délimités en application de la loi montagne du 9 janvier 1985 : Massif Central, Alpes, Pyrénées, Jura, Vosges, Corse.

1. Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels.

Carte 1

Les zones défavorisées et les massifs en France métropolitaine en août 2013

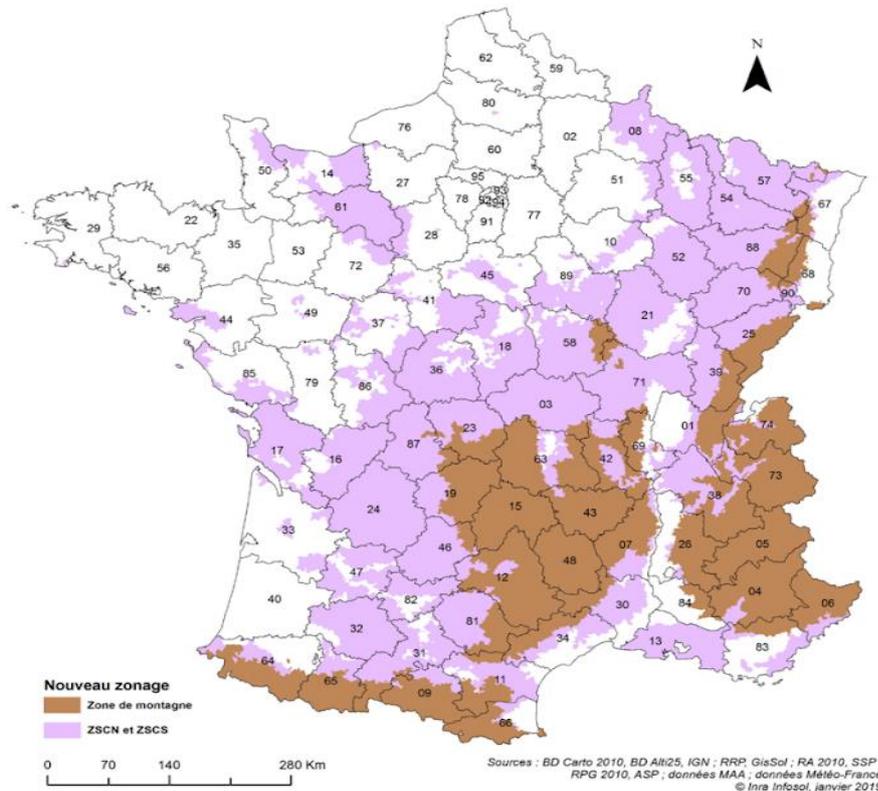


Source : MAAF - SSP

Les zones de montagne/moyenne montagne pour l'ICHN (indemnité compensatoire des handicaps naturels) de la PAC :

Les listes des communes classées sont disponibles sur la page suivante :

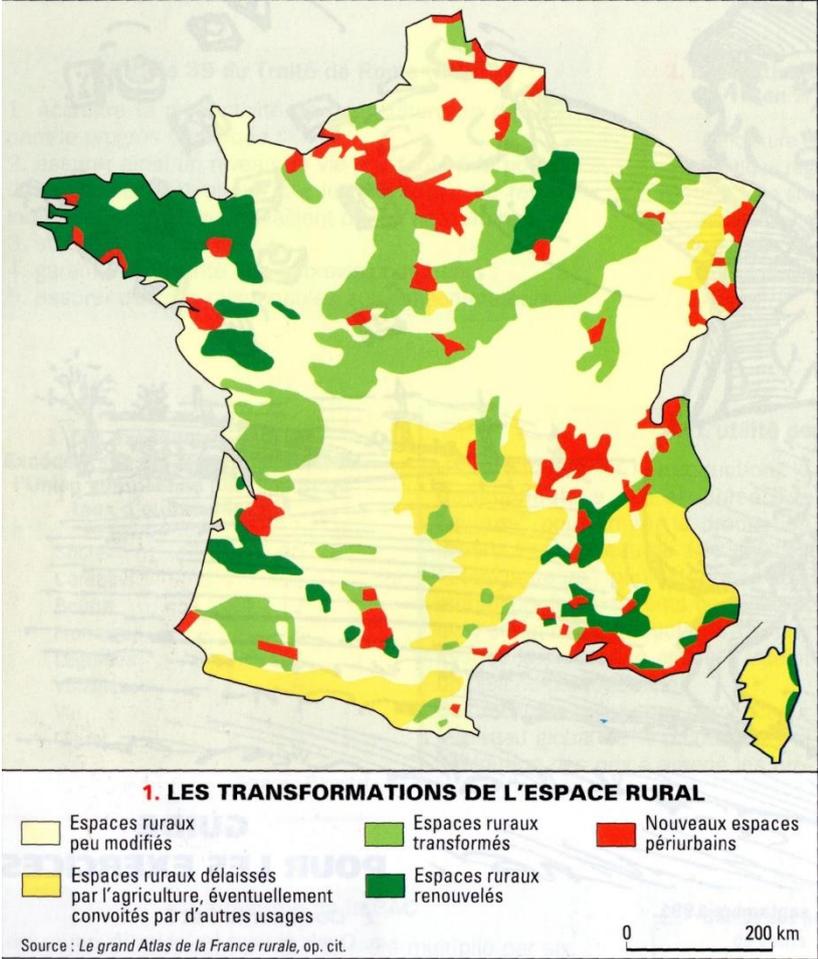
<https://agriculture.gouv.fr/aides-aux-exploitations-classement-en-zone-defavorisee>



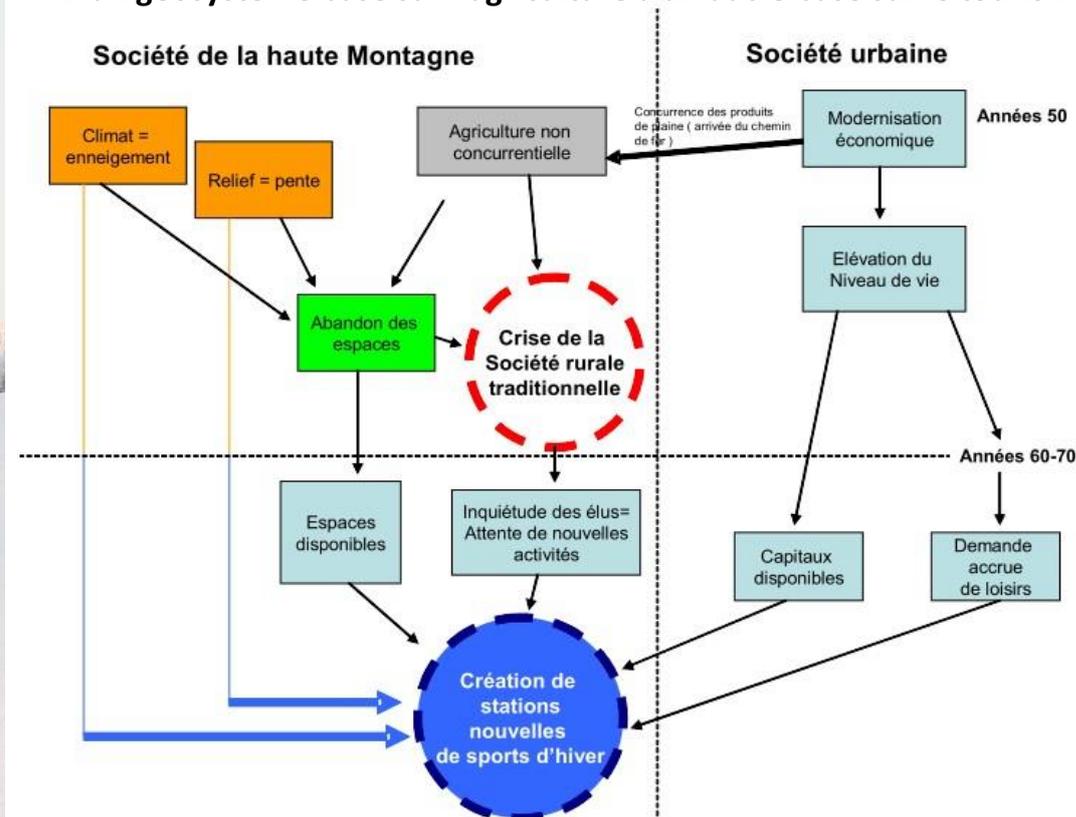
Conditions spécifiques pour toucher l'ICHN animale

- exploiter un minimum de 3 hectares de surface fourragère (production d'herbe ou autres fourrages, ou de céréales autoconsommées) en zone défavorisée ;
- détenir au moins 3 UGB (unités «équivalent gros bétail») herbivores ou porcines (par exemple : plus de trois vaches de plus de deux ans, ou plus de vingt ovins de plus d'un an).

Les mutations des espaces ruraux : les montagnes deviennent attractives, pour les activités récréatives et le tourisme, puis pour la fonction résidentielle. La fonction agricole doit s'adapter : déclin ou complémentarité.



II.3 D'un géosystème basé sur l'agriculture à un autre basé sur le tourisme

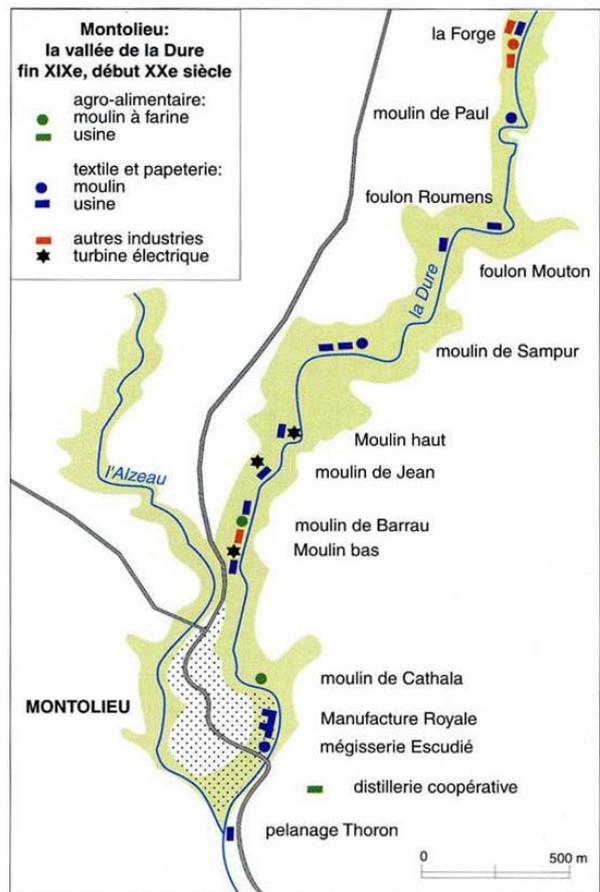
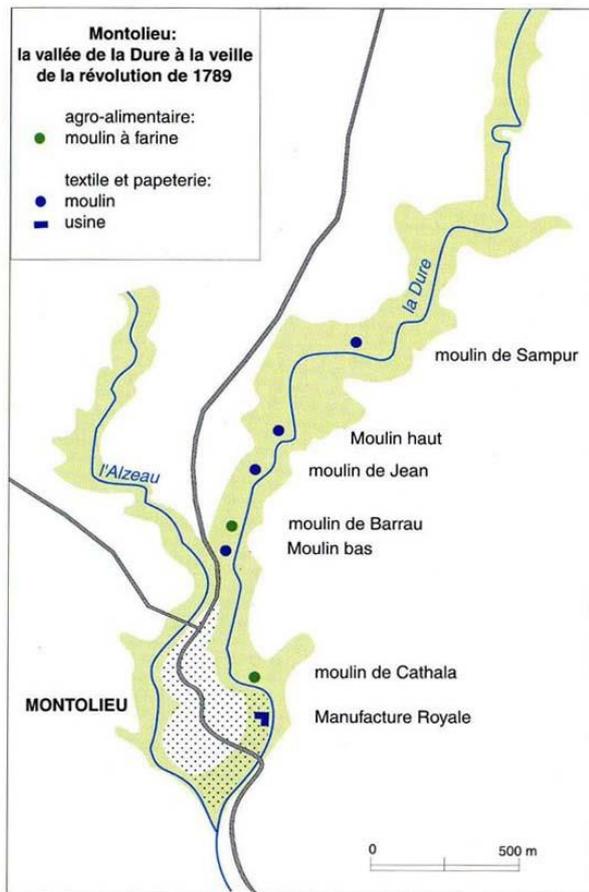


Source : Frédéric Barbier , webtice.ac-guyane.fr/

3. Les activités industrielles entre déclin et renouveau

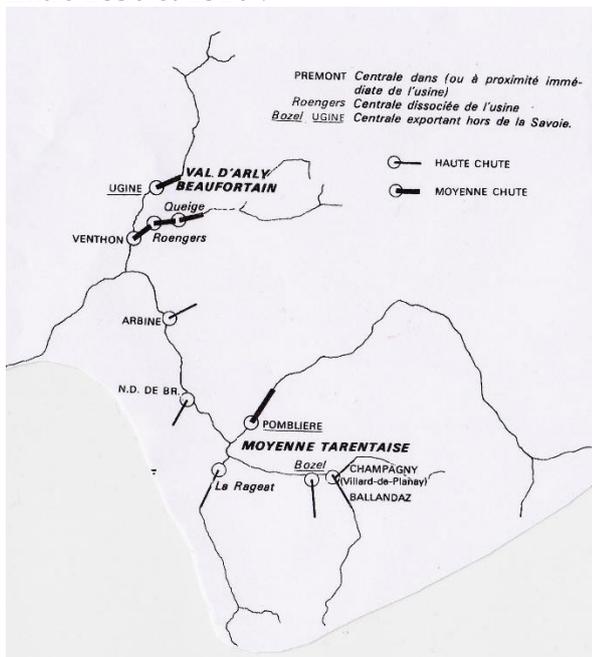
Tradition industrielle dans les vallées : Riches en énergie (rivières, bois, puis houille), en matières premières minérales et en produits d'élevage, les régions de montagne ont développé tôt une industrie qui profite de l'essor des transports au XIX^e siècle. Loin des grands bassins miniers, les vallées se transforment en une succession de bourgs industriels, accédant beaucoup plus vite à la modernité que les plaines restées agricoles ou que les villages d'altitude, à l'écart du progrès.

Exemple du passage de la proto-industrie à l'industrie au 19^{ème} dans l'Aude (Montagne Noire, extrémité sud du Massif Central)

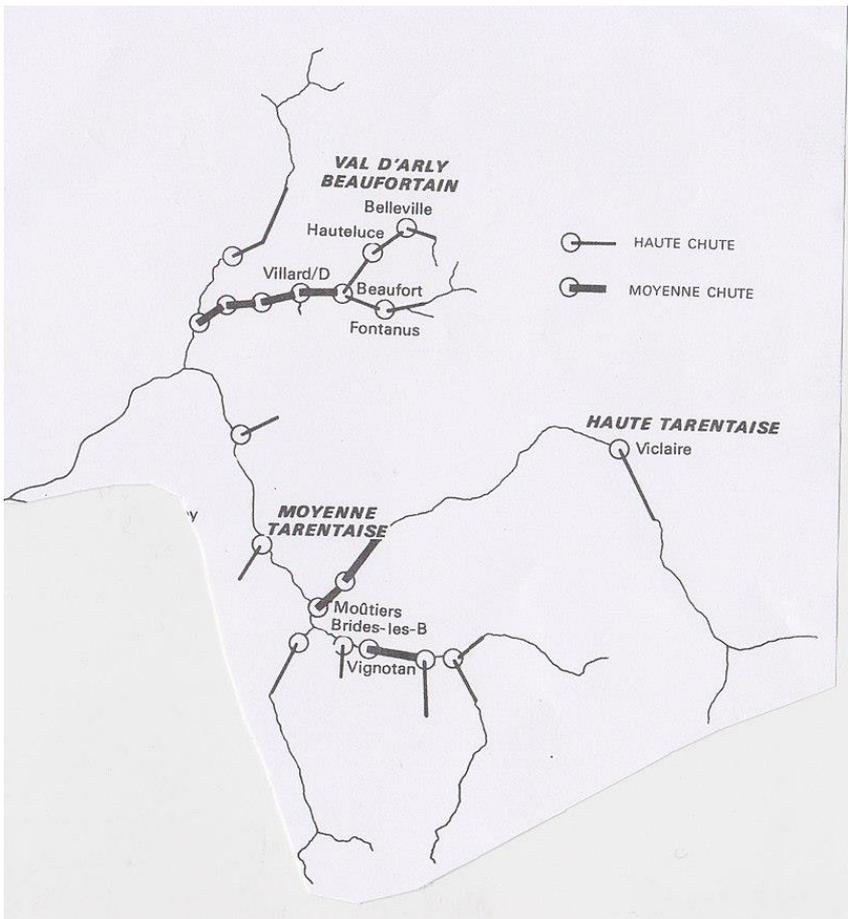


L'équipement des hautes vallées surtout Alpes et Pyrénées en hydroélectricité :

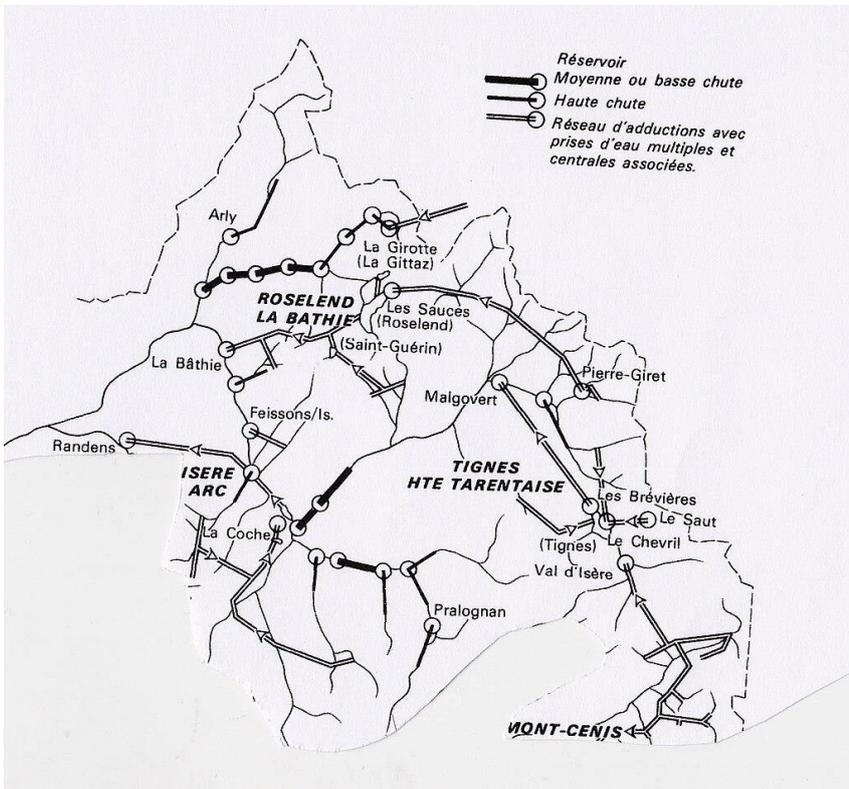
Conduites forcées dans la Tarentaise :
Entre 1890 et 1920 :



Entre 1920 et 1945



Puis l'équipement intégral avec barrages d'altitude après 1945:



L'équipement hydroélectrique des Alpes jusqu'en 1914 :
Prépondérance initiale des hautes chutes

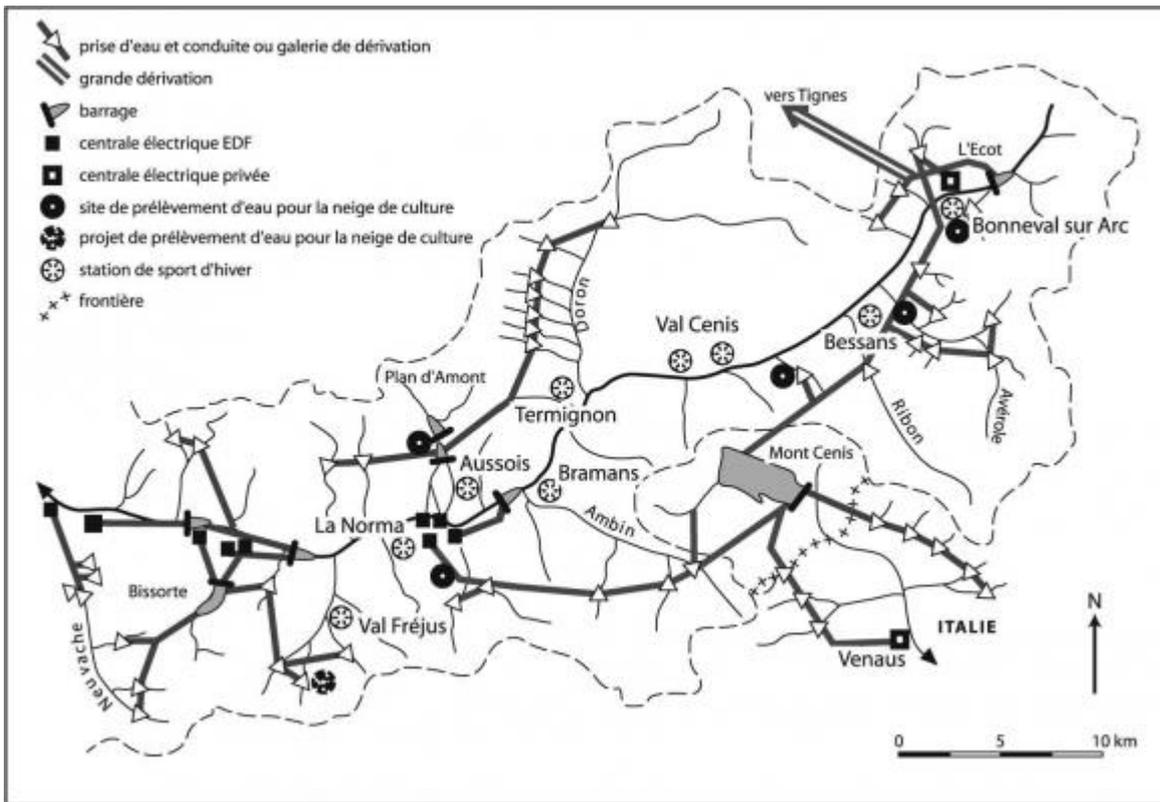


Source :
 Veyret Paul, Veyret Germaine,
 Cent ans de Houille Blanche.
 Cent ans d'Economie Alpestre.
 In: Revue de géographie alpine. 1970,
 Tome 58 N° 1. pp. 5-49.

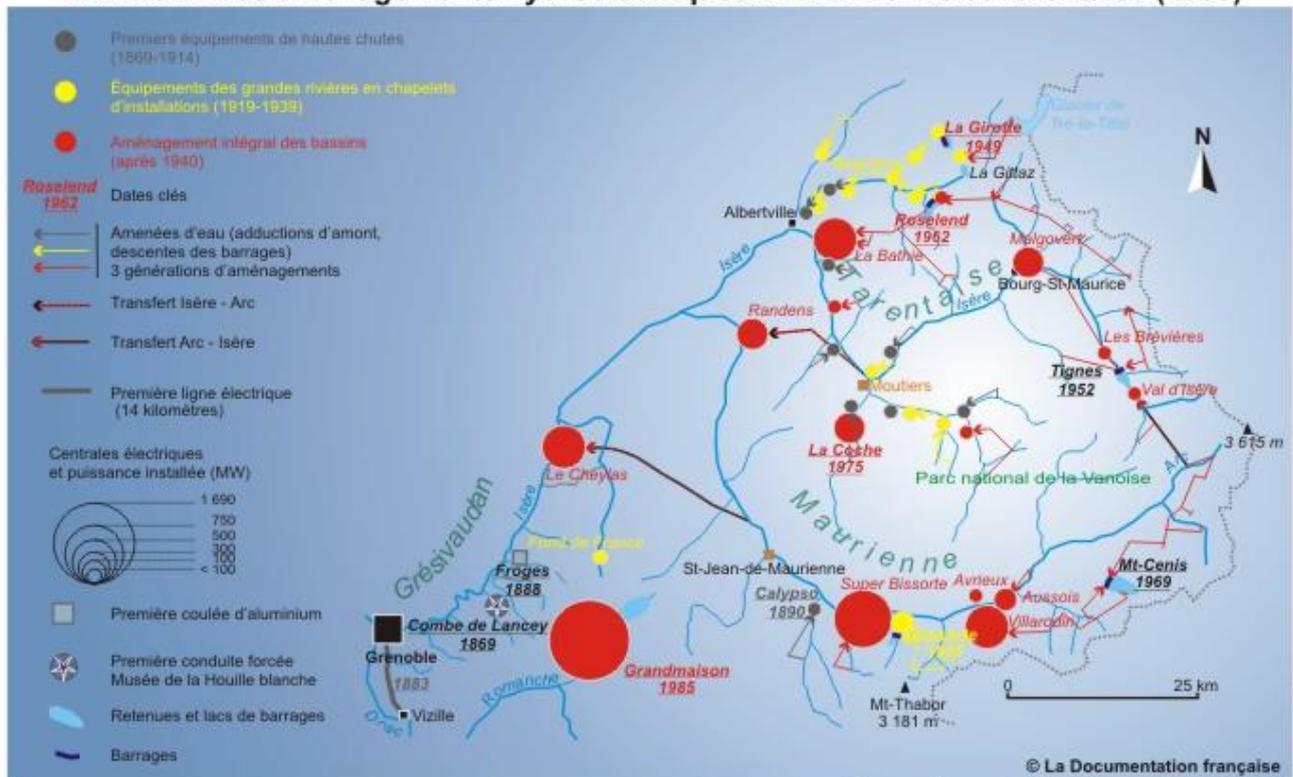
Centrales hydrauliques et retenues hydroélectriques :
Vers l'équipement intégral

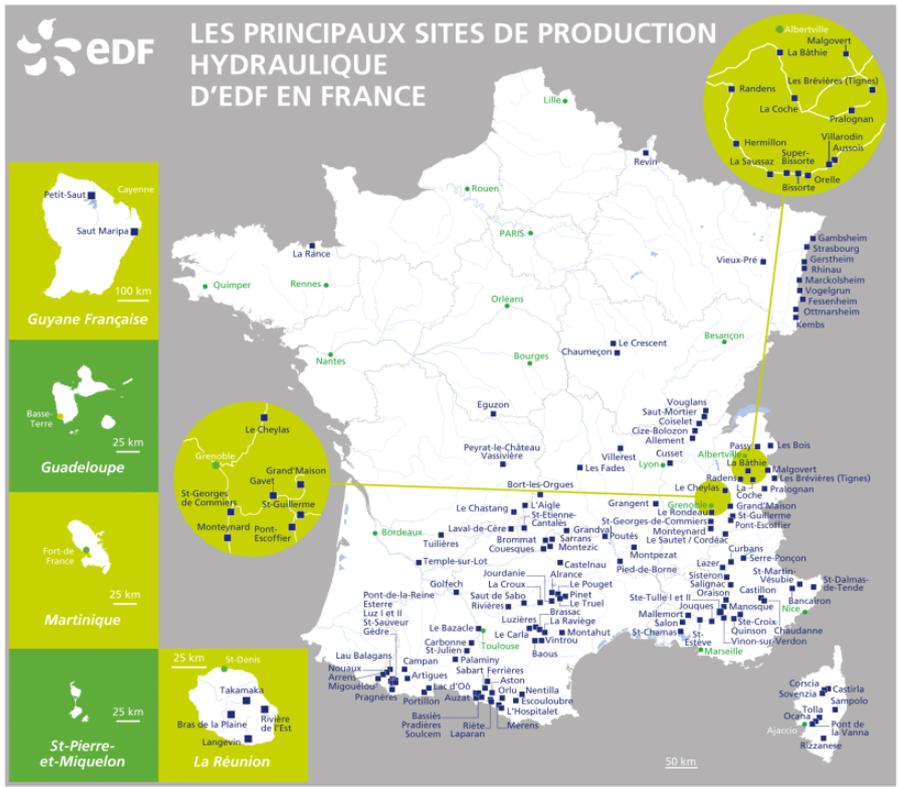


Aménagements actuels avec intervention du tourisme pour la consommation et la neige de culture dans la haute vallée de la Maurienne:



FRANCE - Les aménagements hydroélectriques en Maurienne et Tarentaise (2003)

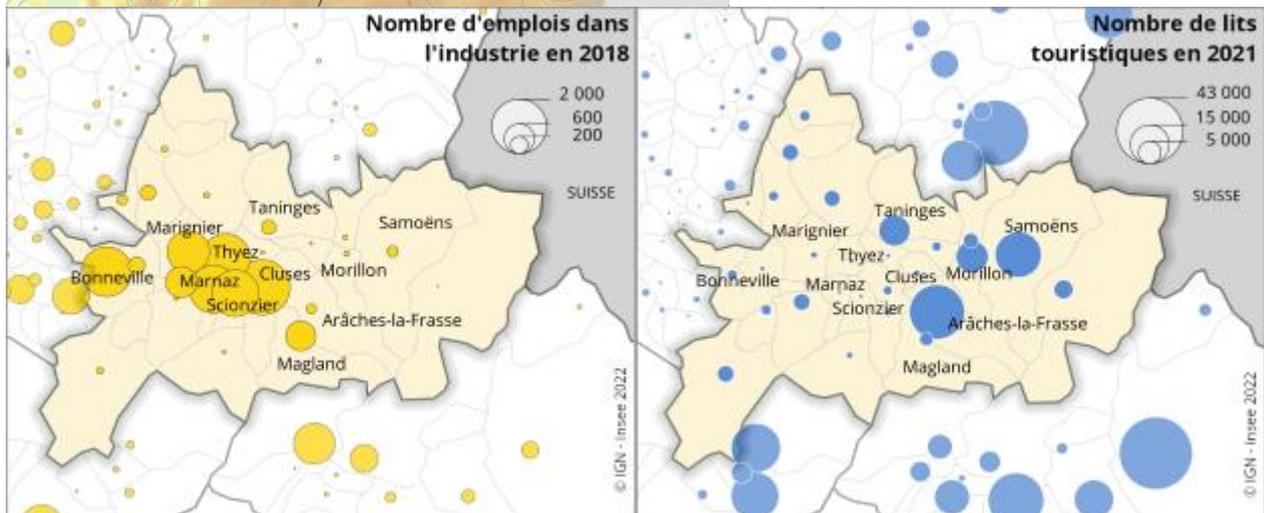
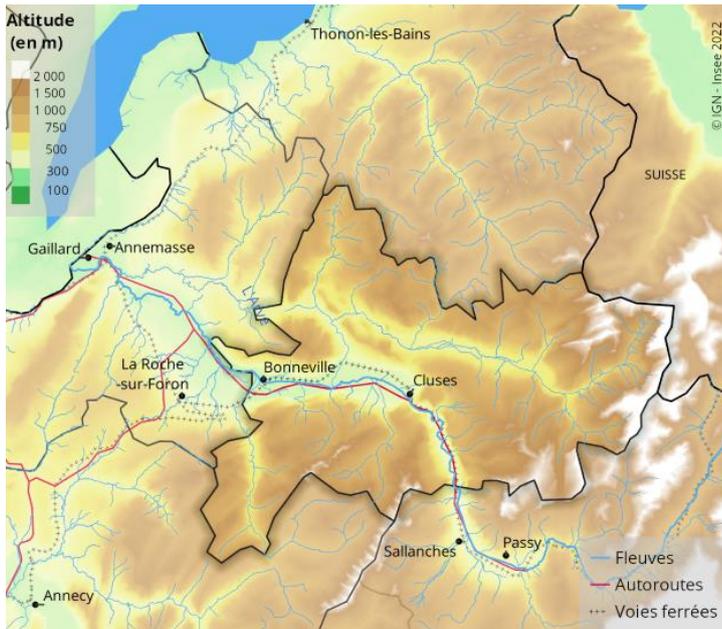




La mécanique valley dans le sud-ouest du massif central



La vallée de l'Arve dans les Alpes du nord :



Avec 36 % de l'emploi consacré à l'industrie, la Vallée de l'Arve est l'une des zones d'emploi les plus industrielles de France (4^e au niveau national et 2^e de la région après la zone d'emploi d'Oyonnax). Comme ailleurs, la prépondérance de l'industrie s'effrite depuis un demi-siècle. En 1975, elle occupait plus d'un emploi sur deux (55 %). Entre 2008 et 2018, l'industrie a perdu 2 400 emplois soit une baisse de 1,9 % par an.

L'appareil productif est largement dominé par le secteur de la fabrication de produits métalliques, plus précisément par le décolletage. Cette activité historique de la vallée occupe deux emplois industriels sur trois et un emploi sur cinq. Elle est constituée d'un dense réseau de petites et moyennes entreprises, articulé autour de quelques grands établissements. De fait, une quinzaine de grands établissements de plus de 200 salariés côtoient près de 400 petits établissements.

La Plastics Vallée autour d'Oyonnax

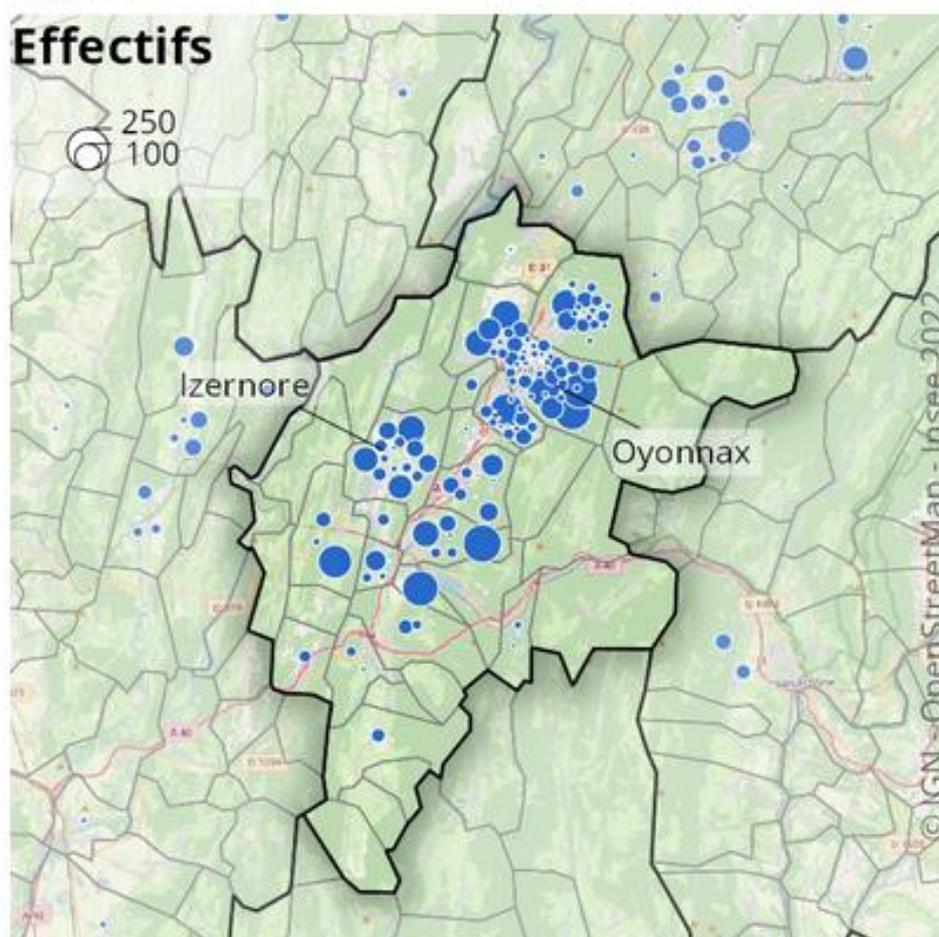
Encadré 1 – Histoire de la Plastics Vallée et du Sigolénois

La Plastics Vallée se situe autour d'Oyonnax, principalement dans l'Ain mais sa zone s'étend jusque dans le Jura (**figure 5**). Autrefois célèbre pour son savoir-faire artisanal autour de la production de peignes mais aussi du travail du bois et de la corne, le territoire a fait évoluer son activité à partir des années 1950 avec l'apparition du celluloïd. La Plastics Vallée est aujourd'hui le leader national de l'injection plastique : procédé de formage utilisant des moules. Ce territoire dispose de la concentration la plus importante d'entreprises de plasturgie en France et est considéré comme le 1^{er} pôle en Europe.

- Plastics Vallée
- Sigolénois

Figure 5a – Effectifs des établissements du secteur de la plasturgie

Plastics Vallée



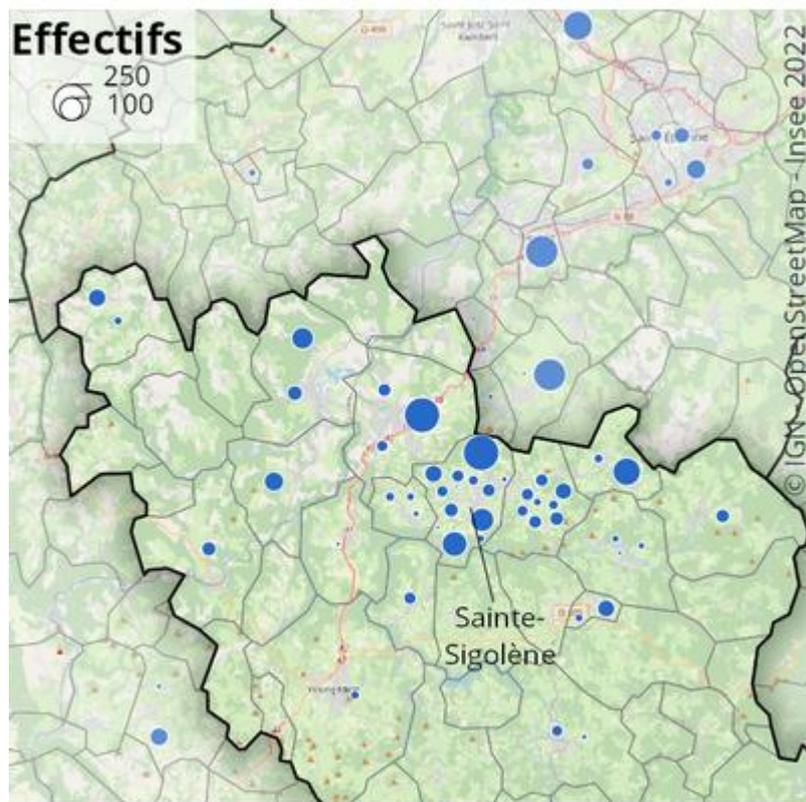
Les données de cette carte ne sont pas diffusables (secret statistique).

Source : Insee, Flores 2019.

Du XVI^e jusqu'au milieu du XX^e siècle, le plateau de Sainte-Sigolène, au nord de la zone d'emploi des Sources de la Loire, est connu pour sa soierie et sa production de rubans. Face au déclin de l'industrie textile et sous l'impulsion d'Abel Barbier, premier industriel à reconvertir son activité en 1955 en acquérant une extrudeuse, le plateau se spécialise au cours de la seconde moitié du XX^e siècle dans l'extrusion plastique, technique proche de certains procédés de l'industrie textile. Ce terme définit le procédé qui permet d'obtenir des tubes en PVC, des tuyaux, des rideaux de plastique, des sacs alimentaires et films alimentaires... Le territoire est aujourd'hui un leader national de l'extrusion.

Figure 5b - Effectifs des établissements du secteur de la plasturgie

Sigolénais



Les données de cette carte ne sont pas diffusables (secret statistique).

Source : Insee, Flores 2019.

4. Le tourisme

Tourisme ancien (dès 19^{ème} siècle) : thermalisme et stations d'altitude (sanatoriums pour guérir des maladies respiratoires)

Le ski :

Typologie des stations de ski

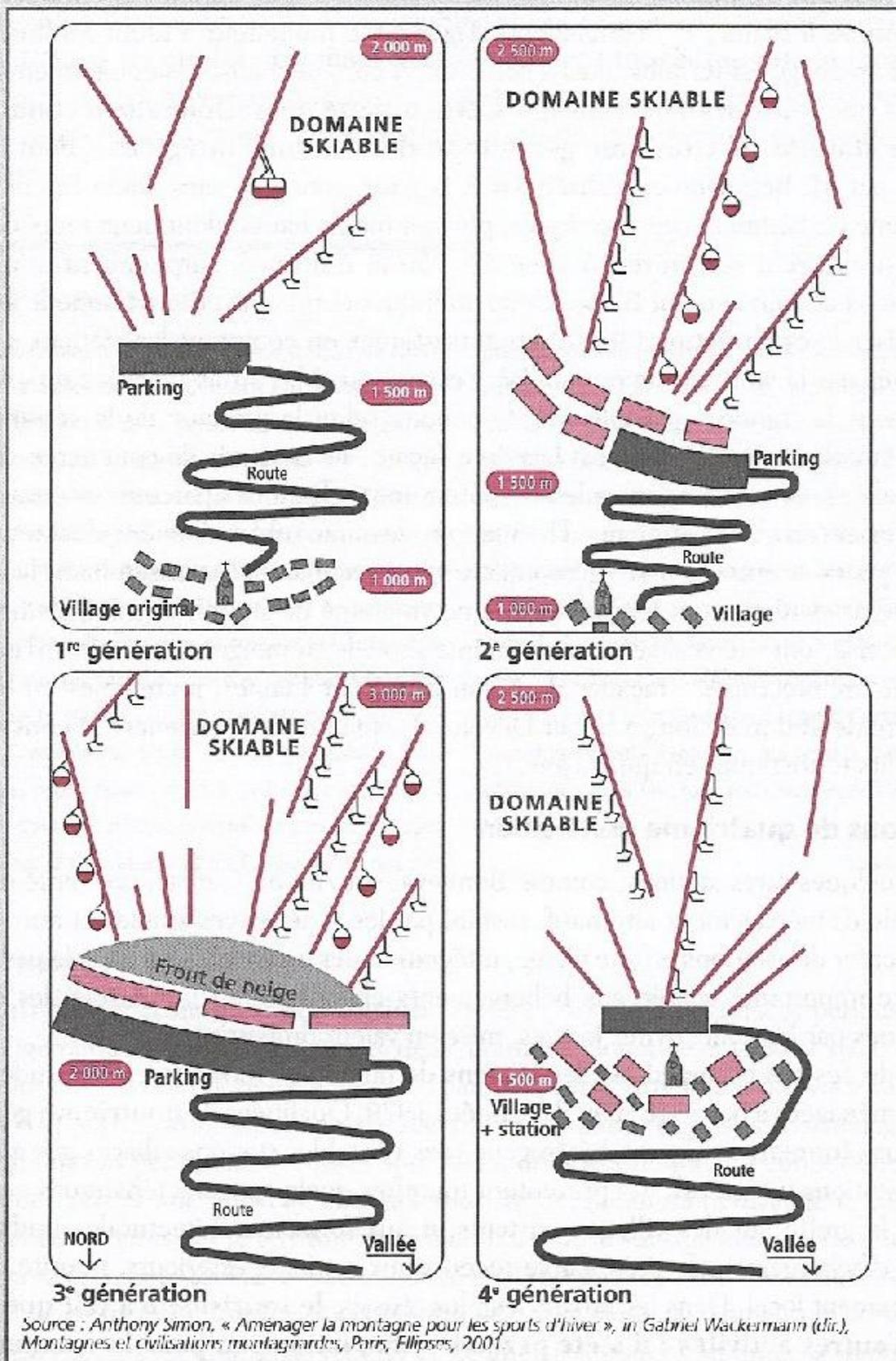
Source : N. Baron-Yellès, *Le tourisme en France*, A. Colin, 1999.

génération	stations	caractères	Fréquentation
XIX^e siècle	Chamonix, St. Gervais Aix les Bains, la Léchère	Villages devenus stations de montagne généralistes (hiver-été) Vogue du thermalisme	Clientèle anglaise, aisée, bourgeoise. • Toute l'année
Années 1920	Morzine, La Clusaz, Villard de Lans, Megève Courchevel (1960)	Villages devenus stations. Première spécialisation sur le ski.	Clientèle aisée, région, hexagone, Europe • Toute l'année
Fin années 1950 Plan neige (1962) 150.000 lits	Les Arcs, Tignes, Flaine, La Plagne, Avoriaz...	Stations intégrées, spécialisées dans le ski. " usines à ski "	Clientèle populaire région, hexagone, Europe • Hiver
Années 1980 Loi Montagne (1985)	Valmorel, les Kjarellis, Vaujany, Oz en Oisans, Bonneval sur Arc	Stations-villages, greffées sur des villages existants. " dimension humaine "	Clientèle familiale région, hexagone • Toute l'année

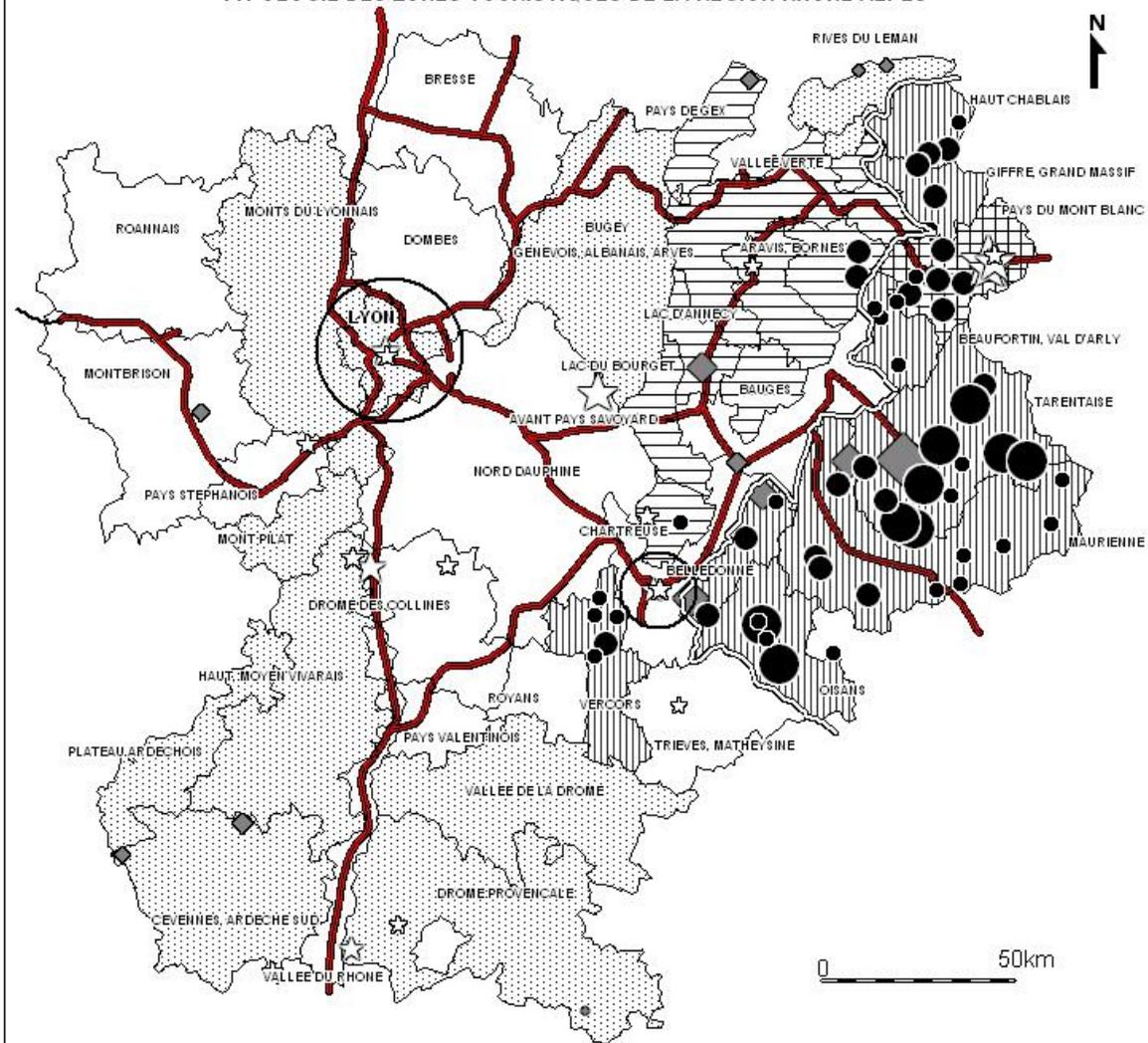
Mesures touristiques :

> Commission Interministérielle d'Aménagement de la Montagne (C.I.A.M.) à SEATM 1964
Du Plan «Neige» 1964-1971 à Stations « intégrées » 1965-1975

Les quatre générations de stations



TYPOLOGIE DES ZONES TOURISTIQUES DE LA REGION RHONE ALPES



jp.COLLICARD - Janv 2003





Comment redresser la barre de la station de Gourette dont la fréquentation s'érode depuis quelques années ? C'est le grand défi que s'est lancé le Département, entre la recherche d'un nouveau modèle économique, la reconquête des skieurs et une redéfinition de l'offre touristique.

Il a été défini deux axes : **des investissements de 32,2 millions d'euros pour le domaine skiable d'un côté** et la mise en place sur trois ans de cinq ateliers sur l'urbanisme, l'hébergement, la communication, les commerces et services et l'activité estivale et hors ski.

"Le temps de l'action est venu" a martelé Jean-Jacques Lasserre. **Même si on a bien compris que tous les projets avancés étaient liés aux autorisations multiples que doit délivrer l'Etat puisque le site de Gourette est classé.**

INFOGRAPHIE

STATIONS EN CHIFFRES

PODIUMS

Classement des trois premiers domaines skiables, en nombre de journées skieurs, hiver 2016-2017

Source : Domaines skiables de France (DSF)



Après avoir rétrogradé en deuxième place l'hiver dernier, la France se retrouve désormais troisième destination mondiale pour le ski. La faute, en partie, à trois hivers consécutifs sans neige et à un faible taux de couverture en termes d'enneigement de culture (35 % contre 60 % en Autriche).

RECETTES

Recettes de l'alpin et redevances du nordique Hiver 2016-2017

Source : DSF, Savoie Nordic et Haute-Savoie Nordic pour Observatoire SMBT

Les domaines nordiques de Savoie Mont Blanc ont enregistré des redevances stables par rapport à l'hiver précédent. Les recettes de l'alpin sont quant à elles en hausse de 0,5 % soit de 4,2 millions d'euros, alors que le nombre de journées skieurs a reculé de 2,7 % en 2016-2017.



PÉRIODE D'AFFLUENCE

Nombre de journées skieurs par période pour les saisons 1994-1995 et 2016-2017, en millions

Source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme



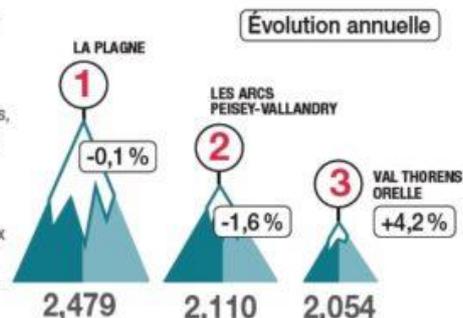
Si la fréquentation est équivalente sur les périodes de l'avant-saison et des vacances de Noël, il semble y avoir un décalage vers le printemps, tendance corrélée aux enneigements plus tardifs. Ainsi, le nombre de nuitées a progressé de 32,5 % au mois de mars. Il représente dorénavant plus de 18 % de la saison (contre 14 % en 1994-1995).

STATIONS LES PLUS FRÉQUENTÉES

En Savoie Mont Blanc, en millions de journées skieurs, hiver 2016-2017

Source : Stations

Le podium reste inchangé. Les trois premières stations concentrent 6,6 millions de journées skieurs, soit 20 % de la fréquentation de Savoie Mont Blanc. La Plagne et Les Arcs ont enregistré un recul par rapport à la saison dernière alors que Val Thorens progresse de plus de 4 %. Avec 1,59 million et 1,57 million de journées skieurs, Tignes et Chamonix complètent le classement. C'est toutefois cette dernière qui domine le podium en termes de chiffre d'affaires (83,2 M€), suivie par la Plagne (76 M€).



ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION

Par territoire, saison 2016-2017

Source : DSF

	Par rapport à l'hiver précédent	Par rapport à la moyenne des 4 hivers précédents
National	-1,5%	-6,5%
Isère-Drôme	-4%	-13%
Savoie	-0,3%	-1%
Haute-Savoie	-6%	-9%
Alpes du Sud	+5%	-8%
Massif vosgien	+2%	-4%
Massif central	-12%	-22%
Massif jurassien	-4%	-23%
Pyrénées	+1%	-7%

Tous les massifs voient leur fréquentation diminuer par rapport aux quatre hivers précédents. Par rapport à 2015-2016, les Alpes du Sud, le Massif vosgien et les Pyrénées ont toutefois progressé, la Savoie restant stable. Le département est par ailleurs le moins impacté sur le long terme.



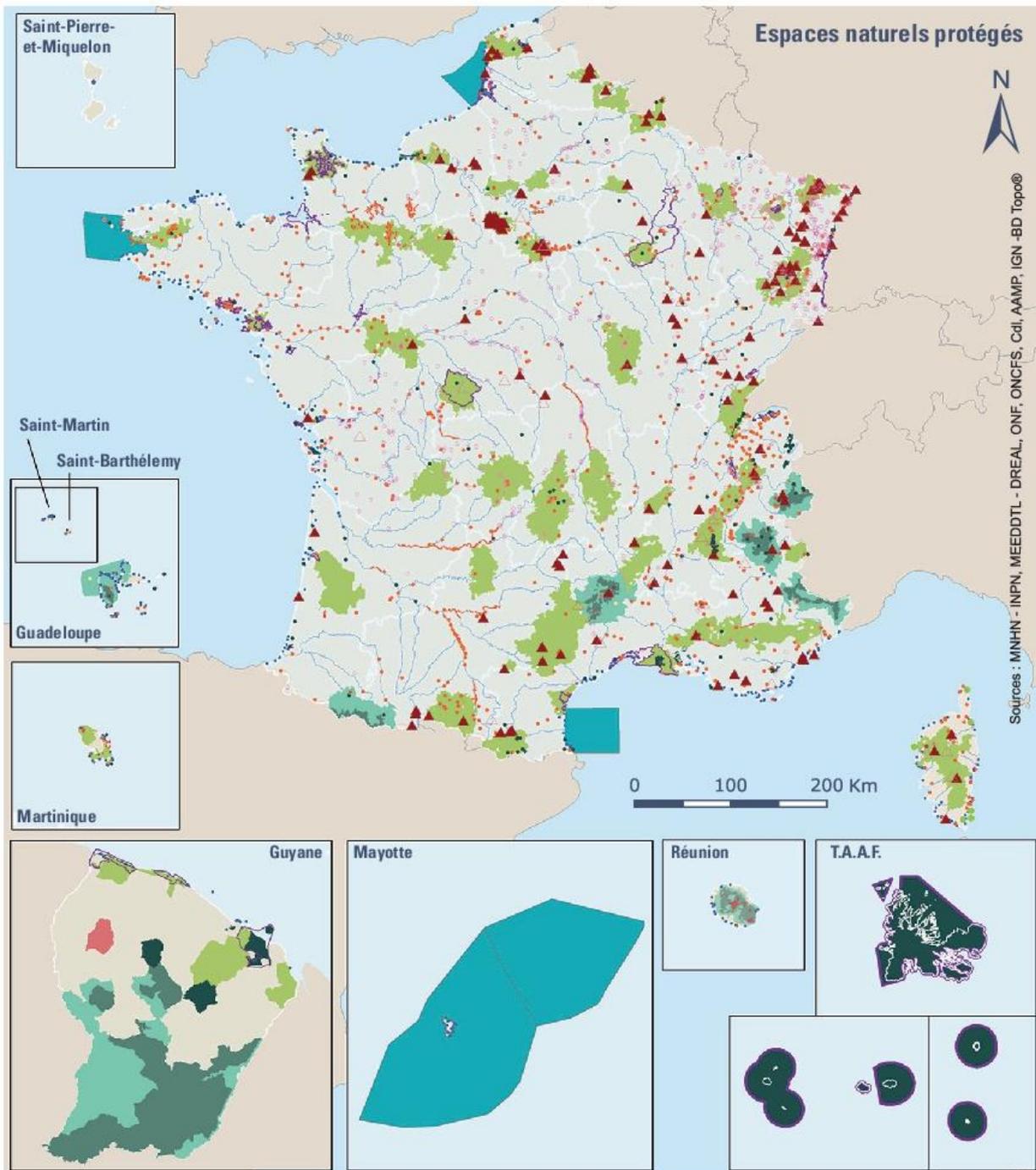
5. La prise en compte de l'environnement et les conflits d'usage

Mesures environnementales :

- > Premières réserves naturelles : 1920-1930. Institutionnalisation en 1957.
- > Loi 1930 sur la protection des sites et des paysages.

> Loi 1960 sur les Parcs Naturels Nationaux. La politique des parcs nationaux n'est pas spécifique à l'aménagement de la montagne mais elle trouve un terrain d'application privilégié en montagne.

Affaire de la Vanoise : voir PDF joint .

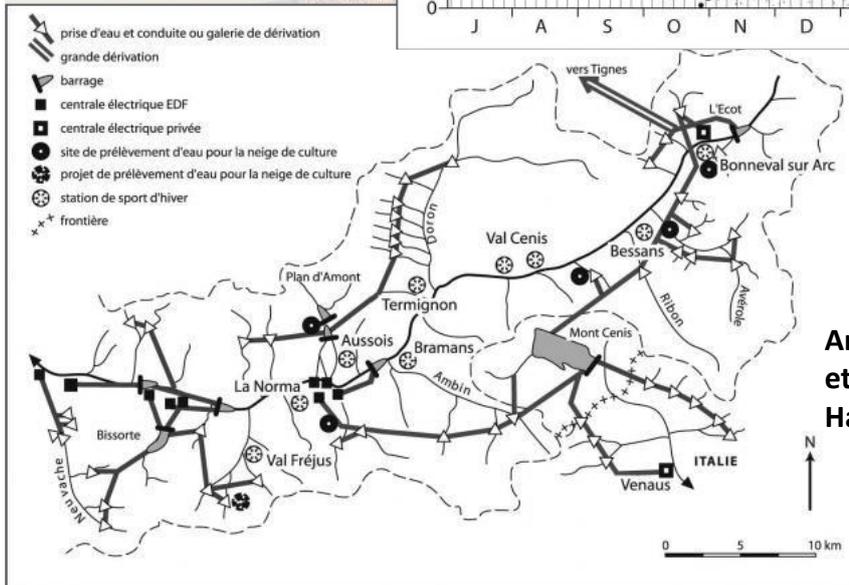
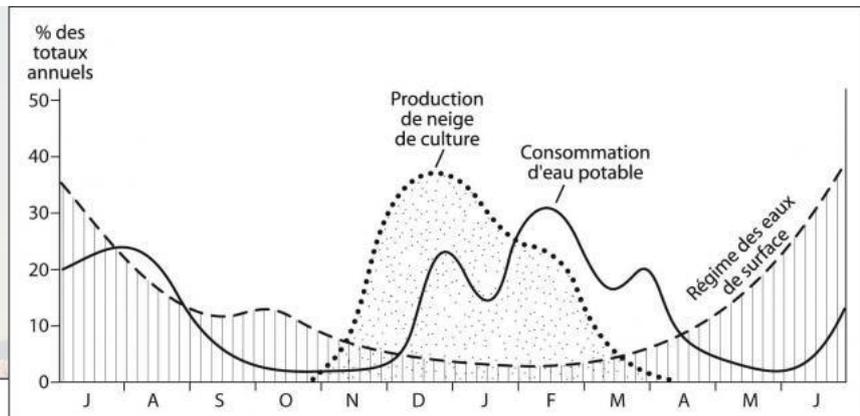


- Réserve naturelle nationale de moins de 5000 ha
 - Réserve intégrale de parc national
 - Réserve naturelle de Corse
 - Conservatoire d'espaces naturels
 - ▲ Réserve biologique dirigée
 - △ Réserve biologique intégrale
 - Site du Conservatoire de littoral
 - Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Réserve de biosphère**
- Zone centrale
 - Zone tampon
 - Zone de transition
- Réserve naturelle nationale de plus de 5000 ha
 - Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
 - Parc naturel régional
 - Parc national : aire d'adhésion
 - Parc national : zone de cœur
 - Parc naturel marin
 - Site Ramsar 2013
 - APB contenant un cours d'eau

La question de l'eau :

Disponibilités et besoins en eau dans le massif alpin

(d'après document du Conseil général de la Savoie, modifié)



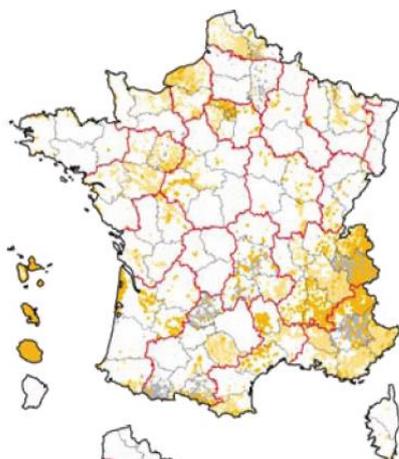
Source :
Les barrages alpins
De l'énergie hydraulique à la
neige de culture
 Alain Marnezy, RGA, 2008

Aménagements hydroélectriques et stations de sports d'hiver en Haute Maurienne

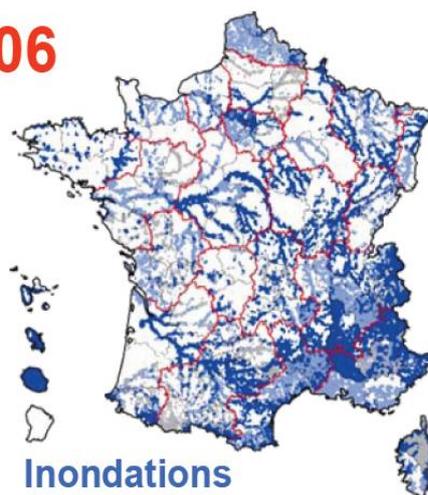
Les risques en montagne :

Communes à risques en 2006

www.prim.net



**Mouvements
de Terrains**
(7 578)



Inondations
(16 439)

+ Séismes
(5 954)



**Incendies de
forêts**
(5 603)



Avalanches (621)

Les conflits d'usage de la montagne :

Tableau 1 : aires protégées et Znieff de type 1 chevauchées par des stations de ski

	Type d'aire protégée	Nombre de sites	Surface chevauchées (en ha)	Part dans leur surface totale (en %)
Protection réglementaire	Arrêté de protection de biotope	56	3 238	8
	Réserve biologique	26	1 309	14
	Réserve naturelle nationale	25	6 556	9
	Réserve naturelle régionale	6	1 149	42
	Cœur de Parc national	5	7 431	2
Engagement européen	Natura 2000 (ZSC)	154	44 171	4
	Natura 2000 (ZPS)	46	29 826	4
Gestion contractuelle	Parc naturel régional	16	55 395	2
	Aire d'adhésion de Parc national	5	36 577	7
Espaces naturels	Znieff de type 1	771	87 892	8

*Note de lecture : 25 réserves naturelles sont chevauchées par des stations de ski. Ce chevauchement représente 6 556 ha, soit 9 % de leur surface.
 Note : les données relatives aux différents types d'aires ne peuvent être cumulées car les aires géographiques peuvent se recouvrir en partie, une même surface pouvant bénéficier de plusieurs types de protection.
 Sources : BDTOPPO®, 2017 ; CGET ; ©OpenStreetMap ; STRMTG, Cairn ; UMS PatriNat, INPN/bases « espaces protégés » (état février 2017), « Natura 2000 » (état décembre 2017), « Znieff » (état mars 2017).
 Traitements : SDES, 2019*

Conclusion/ synthèse

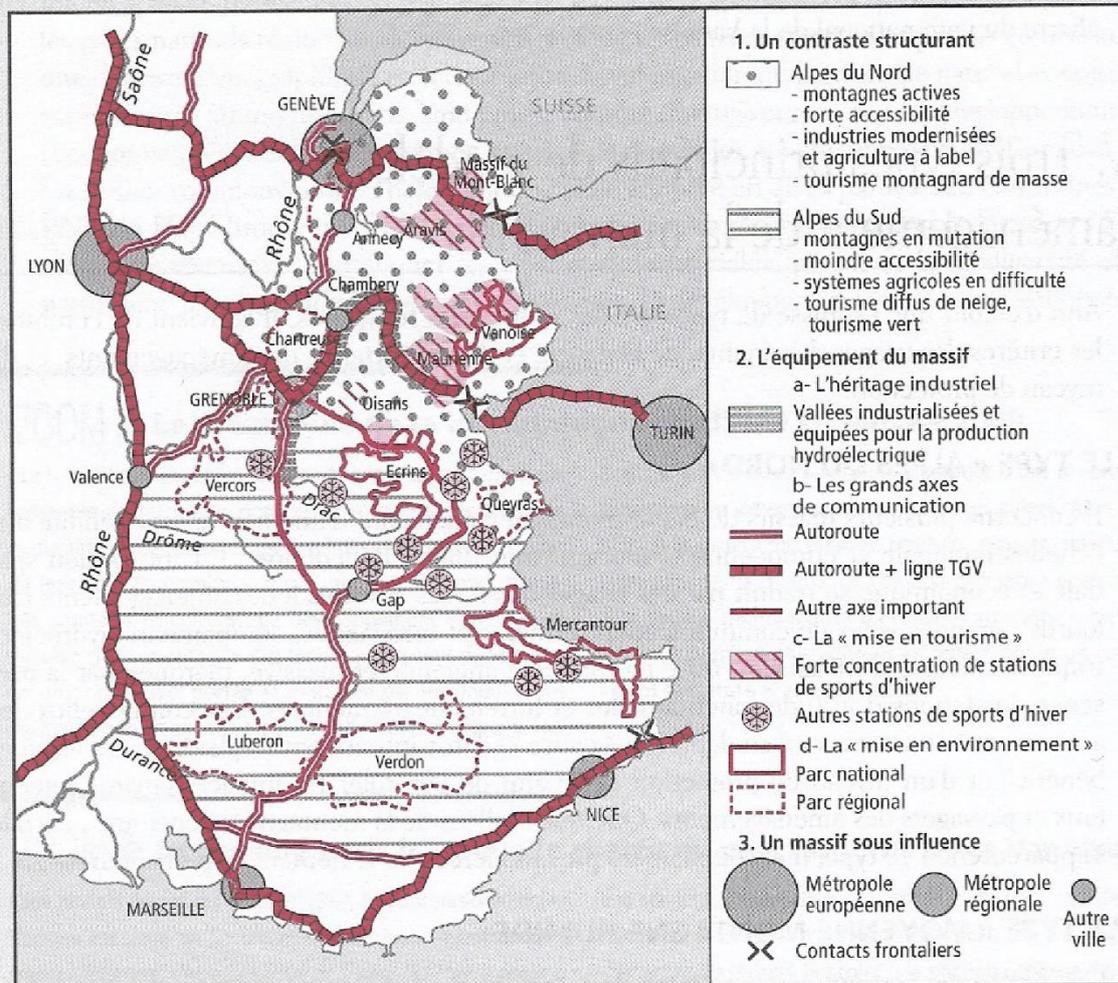
**TYPOLOGIE DES CANTONS DE MONTAGNE SELON
LE RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE (1999)**

Désignation	Principales caractéristiques	Principales localisations
Grand tourisme confirmé	Importance de la capacité d'accueil touristique Fortes proportions d'emplois dans l'hôtellerie et la restauration	Alpes du NE Une partie des Pyrénées Cantons les plus touristiques du Sud de la Corse
Développement diversifié	Groupe rural « classique » (environ 30 habitants/km ² , 25 % d'agriculteurs) Attractivité démographique	Principalement les Préalpes du Sud
Economie et démographie fragiles	Groupe rural « classique » (environ 30 habitants/km ² , 25 % d'agriculteurs). Population en déclin	Essentiellement le Massif central
Forte influence urbaine	164 habitants/km ² , population jeune, emploi et population en forte croissance (+2 % et +12,8 % par an), 1/3 d'industrie, 2/3 de tertiaire, revenus supérieurs à la moyenne nationale, tourisme peu important	Cantons comportant les principales petites villes qui animent les massifs ou situés dans les basses vallées (notamment dans les Alpes du Nord).
Cantons désertifiés en conversion touristique	Faible densité de population (11 habitants/km ²). Stagnation démographique à cause de l'âge élevé de la population Fort enclavement. Importance du tourisme, moindre cependant que dans le cas du 1 ^{er} groupe et incapable d'entraîner l'ensemble de l'économie.	Étage agro-forestier des montagnes sèches, où les deux saisons touristiques sont souvent compromises, et le handicap de la pente très difficile pour l'agriculture. Exemples : certaines régions du Massif central (rebord du Vivarais et des Cévennes, cantons isolés du Limousin et de l'Auvergne), régions des Alpes du Sud périphériques des régions de grand tourisme, chaînes pré-pyrénéennes.
Industrie en difficulté	Forte place de l'emploi industriel (main-d'œuvre faiblement qualifiée, recul sensible de l'emploi non compensé par le secteur tertiaire). Enclavement moindre que la moyenne nationale. Faible développement du tourisme.	Quasi-totalité du massif vosgien, sud du Jura, Bugey, basse vallée de la Maurienne, monts du Beaujolais, vallée de la Dore, sites industriels anciens du Massif central, de la vallée de l'Ariège et des cantons du piémont pyrénéen.
Très agricoles à très forts handicaps	Extrême spécialisation agricole (44 % de l'emploi). Recul de l'emploi dans tous les secteurs.	Territoires fortement enclavés : Massif central, Corse centrale, 7 cantons des Pyrénées.

Source : Conseil national de l'évaluation, Commissariat général du Plan, La politique de la montagne, rapport d'évaluation, 1999.

Ex dans les Alpes :

■ Carte de synthèse sur les Alpes



Résumé chronologie aménagement en montagne :

eaux et forêts

- 1827: Code forestier: soumission des forêts communales au régime forestier
- 1830-1843-1857: inondations, 1829 -1872 Guerre des demoiselles en Ariège
- 1840: mission Lorentz dans les Alpes
- 1841: mission Surriel dans les Hautes Alpes
- 1849: révision du régime forestier
- 1860: loi sur le reboisement
- 1864: loi sur le réengazonnement

•1881: Loi sur RTM

•1874: Création du CAF « Pour la patrie par la Montagne »

•1890 création du TCF « Manuel de l'arbre »

•1904: Association Centrale pour l'aménagement des montagnes

Reboiseurs
étatiques

Aménageurs
sociologues

•1907: étude sur l'économie Alpestre

•1913: Congrès forestier international

•1922: Loi forêts de protection

•1946: FFN

agriculture

•1881: Ministère de l'Agriculture

•1907: étude sur l'économie Alpestre

•1913: Société d'économie Alpestre

•1929: FFEA

•1958: Loi sur spécificité Montagne

La politique de la montagne en France

Repères historiques

Source : F. Gerbaux

— Période impériale 1800-1870

— Période républicaine 1870-1945

— 4^{ème} / 5^{ème} république après 1945

tourisme

•1897: Syndicats d'initiatives

•1924: JO

•1930: création des premières stations

•1937 Chamonix

•1945 Ass. professionnels

•1955 stations classées

environnement

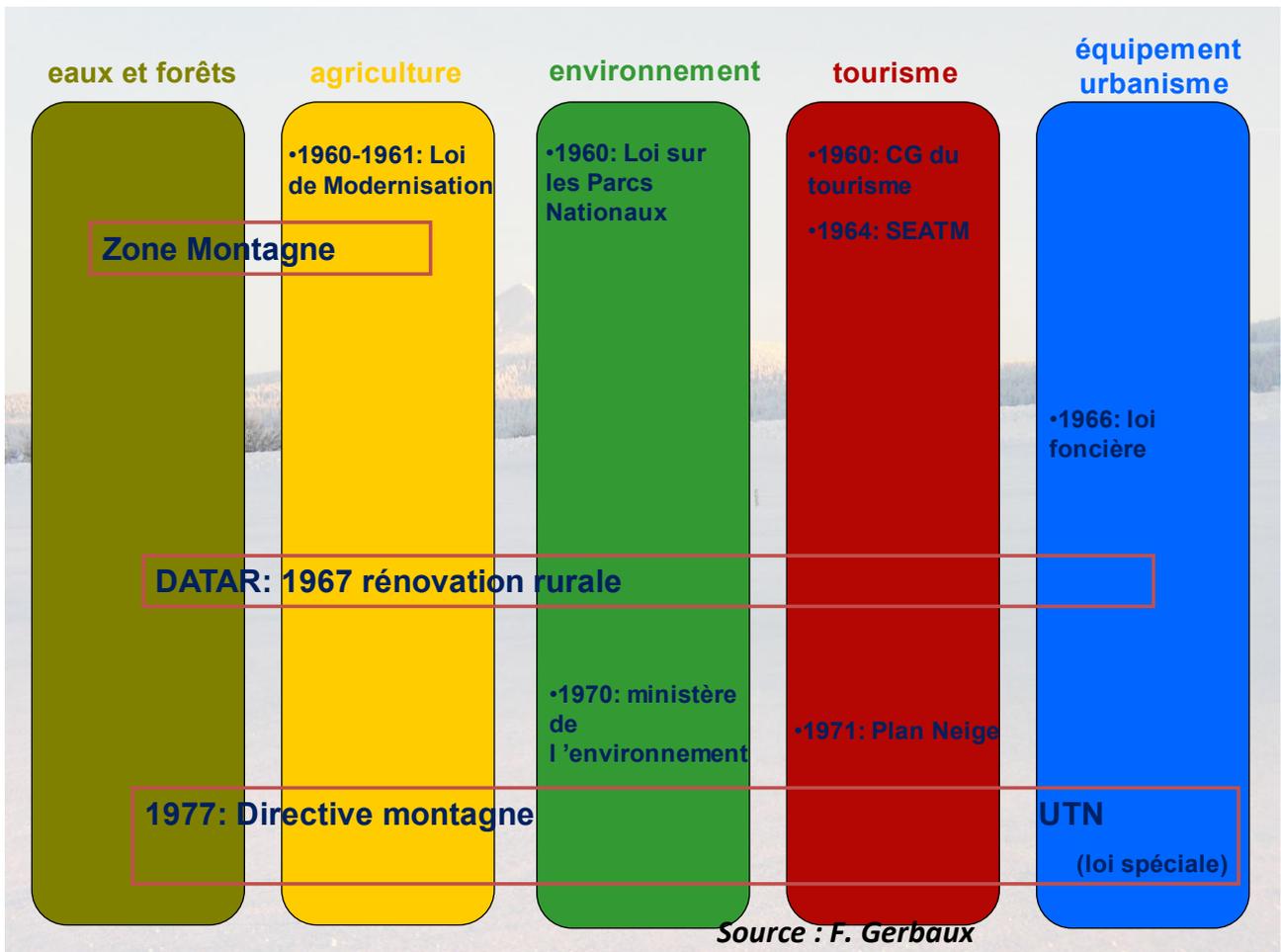
•1914: Parc national du Pelvoux

•1920: réserves privées

•1930: loi protection sites et paysages (Gavarnie, Mt Blanc)

•1957: réserves naturelles

équipement
urbanisme



Source : F. Gerbaux